

RAPPORT DU COMITE SCIENTIFIQUE ET DE SES GROUPES DE TRAVAIL

INDEX

I. RÉSUMÉ (par le Président et le Vice-président du CS)	2
II. RAPPORTS DES REPRESENTANTS REGIONAUX DU CS	3
1. Rapport sur l'état de conservation des cétacés et les activités pertinentes en Méditerranée occidentale et dans la zone Atlantique adjacente.....	3
2. Rapport sur l'état de conservation des cétacés et les activités pertinentes en Méditerranée centrale.....	4
3. Rapport sur l'état de conservation des cétacés et les activités pertinentes en Méditerranée orientale	5
4. Rapport sur l'état de conservation des cétacés et les activités pertinentes en mer Noire	6
III. RAPPORTS DES TASKS MANAGERS DU CS	7
1. Plans de Gestion de Conservation des Espèces	7
2. Interactions entre les activités de pêche et l'aquaculture	7
3. Déchets marins & pollution chimique et biologique	9
4. Aires Protégées pour les Cétacés.....	11
IV. RAPPORTS DES PRESIDENTS DES GROUPES DE TRAVAIL	12
1. Groupe de Travail conjoint sur les prises accidentelles.....	12
2. Groupe de Travail conjoint sur le Bruit.....	13
3. Groupe de Travail sur les Collisions	13
4. Groupe de Travail sur les MMO	13
5. Groupe de Travail sur NETCCOBAMS.....	13
6. Groupe de Travail sur les « centres » de semi-captivité dans la zone de l'ACCOBAMS	13
7. Groupe de Travail sur le Whale Watching (WWWG).....	14
V. RECOMMANDATIONS ISSUES DU CS14	15
RECOMMANDATION 14.1 - LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE À LONG TERME DE L'ACCOBAMS (LTMP)	16
RECOMMANDATION 14.2 - LISTE ROUGE DE L'UICN	20
RECOMMANDATION 14.3 - PLANS DE GESTION DE CONSERVATION (CMP)	22
RECOMMANDATION 14.4 - RÉSEAUX D'ÉCHOUAGE POUR LES CÉTACÉS (CSN)	24
RECOMMANDATION 14.5 - BYCATCH	25
RECOMMANDATION 14.6 - BRUIT	28
RECOMMANDATION 14.7 - COLLISIONS AVEC LES NAVIRES	31
RECOMMANDATION 14.8 – ACTIVITES COMMERCIALES DE WHALE WATCHING	34
RECOMMANDATION 14.9 - DÉCHETS MARINS ET POLLUTION CHIMIQUE	36
RECOMMANDATION 14.10 - NETCCOBAMS	38
RECOMMANDATION 14.11 - SCIENCE CITOYENNE	39

I. RÉSUMÉ (par le Président et le Vice-président du CS)

The 'ACCOBAMS Survey Initiative' - ASI - une campagne à l'échelle du bassin pour estimer la densité et l'abondance des cétacés est maintenant terminée. Un atelier technique de clôture en ligne a été organisé par le Secrétariat de l'ACCOBAMS, où les participants ont eu l'occasion de discuter et de présenter une liste de recommandations de conservation découlant des résultats de l'ASI. Un document détaillé a été préparé, avec l'objectif final d'établir un Programme de Surveillance à Long Terme (LTMP) pour faciliter une surveillance régulière et systématique à l'échelle du bassin avec des protocoles de recherche et de logistique partagés. Des efforts ont également été consacrés à la planification d'un numéro spécial de l'ASI qui sera publié dans *Frontiers of Marine Science*. L'idéal serait que la plupart des scientifiques impliqués dans l'ASI accèdent à la plateforme en ligne dédiée et envisagent de soumettre un manuscrit, compte tenu de l'importance de ce numéro spécial pour diffuser les résultats, les actions de conservation proposées et les recommandations des projets ASI et CeNoBS. La date limite de réception des manuscrits a été fixée à la fin de 2022 et un petit nombre de contributions ont été soumises, couvrant différents aspects de l'ASI.

Les résultats de l'ASI ont également permis de poursuivre les efforts pour clarifier la structure des populations de cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS, facilitant la réévaluation, selon les critères de la **Liste Rouge de l'UICN**, de toutes les espèces présentes dans la région de l'ACCOBAMS, y compris celles qui étaient répertoriées comme Données Insuffisantes et celles qui n'avaient pas été évaluées précédemment. Les résultats finaux de cet effort, réalisé en coopération avec le Bureau de l'UICN à Malaga et l'Autorité de la Liste Rouge sont 3 sous-espèces évaluées dans la mer Noire, toutes trois appartenant à un statut menacé. 13 sous-populations de 9 espèces ont été évaluées pour la mer Méditerranée : 10 sont menacées, 1 est Quasi Menacée et 2 sont Préoccupation Mineure. Les nouvelles évaluations de la Liste rouge ont été publiées sur le portail de la Liste rouge de l'UICN en décembre 2021.

La **pollution chimique**, ainsi que la présence de **déchets plastiques** dans l'ensemble du bassin, représentent toujours une source de préoccupation importante pour les cétacés de la zone de l'Accord, les macro, micro et nano-plastiques figurant en bonne place sur l'agenda international. Les propositions du CS visant à évaluer les moyens d'éliminer les plastiques de la mer, ainsi qu'une réduction significative des plastiques provenant de la terre ont été discutées. Plutôt que de collecter de nouvelles données, le CS et l'atelier de recommandations de l'ASI ont souligné qu'il était urgent de prendre des mesures concrètes afin de réduire l'impact sur les populations de cétacés.

En ce qui concerne les **questions relatives à la captivité des cétacés**, un document de référence sur les potentielles installations semi-fermées dans la zone de l'ACCOBAMS a récemment été produit. Les préoccupations concernant le bien-être des cétacés en captivité se sont accrues, en particulier au cours des dernières décennies, à l'instar des préoccupations concernant les autres animaux en captivité. Certains delphinariums ferment, soit parce que leurs installations sont devenues obsolètes et ne sont plus conformes aux exigences légales relatives à la détention d'animaux sauvages, soit en raison d'un déclin de l'activité et d'un changement de l'opinion publique. En conséquence, il y a un manque de destinations appropriées pour leurs dauphins. Ce document a pour but de contribuer au développement de standards internationaux pour les installations de conservation des cétacés liés à la création d'installations marines semi-fermées pour les cétacés, appelées REFUGES (et non "sanctuaires", pour éviter toute confusion avec le "Sanctuaire Pelagos", qui a une nature et un but complètement différents) dans la zone de l'ACCOBAMS. Un refuge pour dauphins peut être une option valable non seulement pour les dauphins actuellement dans les delphinariums mais aussi pour les dauphins échoués qui ont besoin d'une réhabilitation prolongée. En outre, le document propose la création, pour consultation future, d'un Comité Consultatif composé d'experts dans divers domaines, notamment l'écologie et le comportement des odontocètes, l'élevage des odontocètes, la médecine vétérinaire axée sur les mammifères marins, les échouages, le sauvetage, la réhabilitation en captivité et les techniques de libération, l'éducation et la sensibilisation du public.

L'approche basée sur le lieu et les menaces a également joué un rôle important au cours de la dernière période triennale, en référence au processus en cours mené par le Groupe de Travail sur les Aires Protégées pour les Mammifères Marins de l'UICN pour identifier les Zones d'Importance pour les Mammifères Marins (IMMA) au sein de la Méditerranée et de la mer Noire, et l'effort de l'ACCOBAMS pour superposer les cartes de référence existantes pour la région de l'ACCOBAMS des densités de cétacés (de Mannocci et al, 2018 et ASI), en tenant compte des IMMA, avec les cartes des pressions humaines pour délimiter les **Habitats Critiques pour les Cétacés**.

Onze nouvelles **IMMA** (Zones d'Importance pour les Mammifères Marins) font partie des 14 nouvelles IMMA pour les mammifères marins de la mer Noire, du Système des Détroits de Türkiye et de la mer Caspienne, qui ont été élaborées lors de l'atelier régional en ligne IMMA organisé en février 2021 par le Groupe de Travail de l'UICN SSC-WCPA sur les Aires Marines Protégées. L'atelier a permis d'identifier 23 nouvelles zones candidates d'importance pour les mammifères marins (cIMMA). Après un examen indépendant, 14 IMMA, une IMMA candidate (cIMMA) et 11 zones d'intérêt (Aoi) ont été approuvées.

II. RAPPORTS DES REPRESENTANTS REGIONAUX DU CS

1. Rapport sur l'état de conservation des cétacés et les activités pertinentes en Méditerranée occidentale et dans la zone Atlantique adjacente

- Pays de la région : Algérie, Espagne, France, Italie (côte occidentale), Maroc, Monaco, Portugal.
- Aperçu des activités dans la Région en 2020-2022

Algérie : Le chargé de recherche du CNRDPA a participé à plusieurs réunions et ateliers techniques ;
Signature d'un nouveau réseau opérationnel de suivi des échouages de cétacés sur le littoral algérien ;
Adoption du Projet de Plan National de Suivi des Cétacés sur le littoral algérien.

Espagne : Mise en œuvre de plusieurs projets visant à : 1) évaluer les principales menaces pesant sur les cétacés dans le couloir de migration des cétacés de la Méditerranée ; 2) renforcer le réseau d'échouages d'animaux marins de la communauté valencienne ; 3) MEDACES.

France : Mise en œuvre de plusieurs projets visant à 1) la protection et la gestion durable des grands dauphins, 2) l'évaluation de la pression des activités de whale watching, 3) la réduction des collisions avec les navires.

Italie : Projet EcoSTRIM (élaboration de lignes directrices pour la labellisation des activités touristiques ; mise en place du label High Quality Whale-Watching® en Italie).

Maroc : Mise en œuvre de plusieurs projets visant à 1) développer une activité de whale watching durable et bien gérée, 2) tester différentes mesures visant à réduire les interactions entre les cétacés et les activités de pêche ; 3) renforcer le réseau national d'échouage ;

Portugal : Mise en œuvre de plusieurs projets visant à 1) surveiller les cétacés, 2) surveiller et évaluer les impacts potentiels du whale watching sur les cétacés ; 3) évaluer le niveau d'interaction entre les activités de pêche artisanale côtière et les cétacés et tester l'utilisation d'alarmes acoustiques ; 4) renforcer le réseau national d'échouage ; 5) surveiller les interactions entre les orques et les voiliers (avec l'Espagne).

- Principaux enjeux ou menaces ou sujets " sensibles " qui sont apparus au cours de ladite période pour la Région :

France : La sensibilisation et la formation des professionnels ont été rendues très compliquées avec la COVID-19.

- Recommandations / suggestions pour l'amélioration de la conservation

France : 1) Encourager et améliorer la coopération régionale et transfrontalière sur la question des collisions et du whale-watching afin d'adopter une stratégie globale et commune sur le développement de mesures d'atténuation ; 2) Encourager le partage d'expériences et la capitalisation des outils existants au niveau régional.

2. Rapport sur l'état de conservation des cétacés et les activités pertinentes en Méditerranée centrale

- Pays de la région : Albanie, Croatie, Italie (côte adriatique), Libye, Malte, Monténégro, Slovénie, Tunisie.

- Aperçu des activités dans la Région en 2020-2022

La recherche dans la région a été menée via un certain nombre d'approches, y compris des études locales de photo-identification à bord de bateaux, des études à terre, des relevés aériens par transects linéaires dédiés, des relevés grâce aux passagers des ferries, une surveillance acoustique passive, des prélèvements par biopsie, des échouages et des enquêtes post-mortem, et l'utilisation d'aéronefs sans pilote ("drones"), en se concentrant sur plusieurs espèces régulières dans cette région. Si certaines parties de la région sont bien étudiées, avec une bonne compréhension de l'état de conservation des cétacés, de grandes portions de la région restent peu couvertes, avec des informations limitées sur la présence, l'abondance, le statut ou les menaces des cétacés. La partie septentrionale de la région est beaucoup mieux étudiée, avec des lacunes importantes dans les informations sur la partie méridionale de la région, où des efforts supplémentaires de recherche ciblée et de renforcement des capacités sont nécessaires. Il existe des preuves que les eaux du sud de la Méditerranée peuvent contenir des habitats importants pour plusieurs espèces, y compris les baleines à bec.

De nouvelles évaluations de la Liste rouge de l'UICN ont été publiées pour les espèces de cétacés habitant la Méditerranée et la mer Noire en 2021. Toutes les espèces de la région, sauf deux, ont été classées dans l'une des catégories menacées.

- Principaux enjeux ou menaces ou sujets " sensibles " qui sont apparus au cours de ladite période pour la Région :

Les principaux enjeux dans la région sont des menaces permanentes et bien connues, notamment les prises accidentelles dans les engins de pêche et d'autres interactions entre les cétacés et les activités de pêche, les perturbations causées par la navigation de plaisance, la navigation et d'autres sources de bruit sous-marin, les polluants chimiques et les déchets marins. Les prises accidentelles sont un problème connu pour les cétacés de la région, mais les estimations robustes des prises accidentelles font cruellement défaut. Un nouveau sujet de préoccupation concerne l'incidence accrue des déchets marins provenant des équipements de protection individuelle (EPI) et des plastiques à usage unique, tous deux liés à la pandémie de la COVID-19. Enfin, alors que la politique sur le papier semble largement adéquate, un manque substantiel d'application des dispositions de l'ACCOBAMS a été noté dans plusieurs parties de la région et en relation avec plusieurs types de menaces.

- Recommandations / suggestions pour l'amélioration de la conservation

- L'accroissement des compétences est nécessaire dans certains domaines, pour améliorer les compétences en matière de collecte et d'analyse des données, afin de mieux informer la conservation.
- Des estimations robustes des prises accidentelles sont nécessaires, tant au niveau régional qu'au niveau du bassin méditerranéen.
- Une meilleure conformité et une meilleure application des dispositions de l'ACCOBAMS sont nécessaires par rapport à plusieurs types de menaces.

3. Rapport sur l'état de conservation des cétacés et les activités pertinentes en Méditerranée orientale

- Pays de la région : Chypre, Egypte, Grèce, Liban, Syrie, Türkiye (côte méditerranéenne).

- Aperçu des activités dans la Région en 2020-2022

Chypre : En 2019, soumission de l'aire Marine Oceanid dans les sites Natura 2000 au titre de la Directive Habitats 92/43/CEE (SIC). La zone proposée a été adoptée dans les zones Natura 2000 en 2021 et elle protège 12 espèces des Directives Nature dont le grand dauphin (*Tursiops truncatus*). En outre, le Département de la Pêche et de la Recherche Marine (DFMR) a mis en place un programme de science citoyenne pour recueillir des informations sur les cétacés. Le DFMR a créé une application mobile appelée CY-FIS pour l'enregistrement des activités de pêche par les pêcheurs professionnels et récréatifs, ainsi que d'autres activités connexes aux fins de la gestion des ressources halieutiques par le DFMR. En outre, les observations d'espèces protégées peuvent également être communiquées au DFMR par le biais de l'application. Chypre a également participé au projet QUIETMED 2 et au projet Quiet Seas.

Egypte : Participation à la 5^{ème} Conférence sur la Conservation des Cétacés dans les Pays du Sud de la Méditerranée (CSMC5) qui s'est tenue en ligne du 13 au 15 avril 2021.

Grèce : Grâce à une étude sur les réseaux nationaux d'échouage de cétacés en 2017/2018, des données ont été fournies au Secrétariat de l'ACCOBAMS. La banque de données et la banque de tissus sont disponibles auprès de l'Institut de recherche sur les cétacés Pelagos. Le pays travaille sur l'origine de la mort, la cartographie dynamique, les spécimens juste repérés, les débris marins dans les nécropsies et les nécropsies.

Liban : Le pays tente de mettre en place une banque de tissus en collectant les organes et les tissus des cétacés échoués. Chaque fois qu'un animal échoué est signalé, une équipe du Centre National des Sciences Marines intervient afin de procéder à la dissection, et donc à la collecte d'organes et de tissus. En outre, le Centre national des sciences de la mer (CNRS-L) a accueilli la 5e Conférence sur la Conservation des Cétacés dans les Pays du Sud de la Méditerranée (CSMC5) qui s'est tenue en ligne du 13 au 15 avril 2021. Des experts, des chercheurs et des étudiants du Liban ont participé à cette conférence.

Syrie : Des experts, des chercheurs et des étudiants syriens ont participé à la conférence CSMC5.

Türkiye (côte méditerranéenne) : Organisation de deux expéditions scientifiques dans la Zone de Protection Environnementale Spéciale (ZPE) des Monts sous-marins de Finike (Anaximandre) en mai et septembre 2021, dans le cadre des activités de protection et de surveillance de la diversité des cétacés. En outre, DMAD (Marine Mammals Research Association) effectue depuis 2018 des relevés de recherche visuels traditionnels combinés à une surveillance acoustique passive entre Marmaris et Anamur en mer Levantine, avec un effort de relevé continu, sous le nom de projet « Giant Guardians of The Deep Seas II ». En outre, le projet « Understanding Mediterranean multi-taxa 'bycatch' of vulnerable species and testing mitigation- a collaborative approach » (Projet Bycatch) a eu lieu en Türkiye et vise à soutenir la Convention de Barcelone du PNUE/PAM, et plus particulièrement les parties contractantes du sud et de l'est de la Méditerranée (Maroc, Tunisie et Türkiye), pour identifier et tester des mesures visant à réduire l'impact de la pêche sur les mammifères marins, les oiseaux, les tortues et les élastomobranches.

- Principaux enjeux ou menaces ou sujets " sensibles " qui sont apparus au cours de ladite période pour la Région :

La mise en œuvre de l'Accord se heurte à des difficultés dans certaines régions pour les raisons suivantes :

- Manque de personnel hautement qualifié
- Manque d'équipement
- Manque de financement adéquat

- Difficultés à convaincre l'opinion publique de l'intérêt de l'Accord et de la conservation des cétacés
- Situation sécuritaire épisodiquement tendue ne permettant pas d'effectuer des missions de recherche et de sensibilisation de manière continue.

De plus, des activités continues liées au pétrole et au gaz (études sismiques, forage) dans la région ont été observées sans qu'aucune mesure d'atténuation concrète et aucune législation ne soit mise en place (obligation d'engager un MMO pendant leurs activités) au niveau national afin d'assurer le suivi et la conservation des cétacés.

- Recommandations / suggestions pour l'amélioration de la conservation

L'accroissement des compétences est nécessaire dans la région afin d'améliorer la mise en œuvre de l'Accord.

4. Rapport sur l'état de conservation des cétacés et les activités pertinentes en mer Noire

- Pays de la région : Bulgarie, Géorgie, Roumanie, Türkiye, Ukraine.

- Aperçu des activités dans la Région en 2020-2022

Les activités ont permis l'acquisition continue de données liées à l'estimation et à la répartition de la population de cétacés, à l'utilisation de l'habitat, à la surveillance acoustique passive, à la surveillance des prises accidentelles et à l'essai de mesures d'atténuation à l'aide de pingons, à la création d'une banque de tissus, aux microplastiques, aux réseaux d'échouage et aux événements pour les trois espèces vivant dans la mer Noire (*Delphinus delphis ponticus*, *Tursiops truncatus ponticus* et *Phocoena phocoena relicta*). Les 11 nouvelles IMMA (Aires d'Importance pour les Mammifères Marins) font partie des 14 nouvelles IMMA pour les mammifères marins de la mer Noire, du Système des Détroits Turcs et de la mer Caspienne, qui ont été élaborées lors de l'atelier régional en ligne organisé en 2021. L'évaluation du statut des trois sous-espèces de la mer Noire dans la Liste Rouge de l'UICN a été mise à jour et se trouve maintenant dans le processus de révision.

- Principaux enjeux ou menaces ou sujets " sensibles " qui sont apparus au cours de ladite période pour la Région :

Le résultat de l'évaluation des prises accidentelles réalisé par le projet CeNoBS (2021) a montré que les prises accidentelles de marsouins communs en mer Noire dépassent le seuil de durabilité de la population et constituent une menace importante pour cette sous-espèce. Les principales tâches pour les activités futures sont la mise à jour des évaluations de la flotte et de l'effort, l'amélioration de la déclaration des prises accidentelles et de la couverture d'observation, l'analyse de la mortalité, la validation des données, l'élaboration du contexte des mesures de fermeture spatio-temporelle et, surtout, le développement de techniques d'atténuation des prises accidentelles, en tenant compte des caractéristiques spécifiques locales.

Au printemps-été 2022, une augmentation inhabituelle des échouages et des prises accidentelles de cétacés (principalement des dauphins communs et des marsouins communs) a été observée sur les côtes de la mer Noire. Au total, plus de 600 décès ont été observés depuis le début de l'année 2022 sur les côtes de Bulgarie, Roumanie, Türkiye et Ukraine. L'escalade de la guerre de la Russie contre l'Ukraine en février 2022 place l'ensemble du bassin de la mer Noire sous une énorme menace. Les activités militaires dans les zones marines et côtières peuvent affecter le biote marin de la région, y compris les cétacés. Tous les experts de la mer Noire tentent de collecter des données et des échantillons afin de découvrir la cause de ces décès en mer Noire. En outre, dans certaines zones, les enquêtes en bateau ont été difficiles en raison du danger potentiel que représentent les mines à la dérive.

- Recommandations / suggestions pour l'amélioration de la conservation

Les prises accidentelles lors de la pêche au turbot et la mortalité saisonnière élevée des marsouins menacent la viabilité de la sous-espèce, il est urgent d'affiner et de surveiller les estimations de l'abondance des marsouins, la dynamique de la population et le niveau des prises accidentelles, ainsi que de développer des mesures pour réduire les prises accidentelles.

III. RAPPORTS DES TASK MANAGERS DU CS

Conformément aux principales priorités du Programme de Travail 2020-2022, le Comité Scientifique a décidé de désigner les Task Managers suivants :

1. Plans de Gestion de Conservation des Espèces

- Composition

- Task Manager: Greg DONOVAN
- Vice-Task Manager: Simone PANIGADA
- Groupe de Soutien : Ayaka Amaha OZTÜRK, Joan GONZALVO, Aurélie MOULINS et les coordinateurs CMP.

- Aperçu des activités pertinentes sur ce sujet pendant la période triennale 2020/2022

Le document ACCOBAMS-MOP6/2016/Res.6.21 a consolidé les travaux antérieurs sur les plans de conservation spécifiques et a approuvé les lignes directrices et le processus d'élaboration des Plans de Gestion de Conservation (CMP) en se concentrant initialement sur les rorquals communs et les grands dauphins de la Méditerranée. Cette approche était en accord avec celle développée par la CBI et la valeur de la cohérence de l'approche et des CMP approuvés conjointement le cas échéant a été reconnue. Par la suite, il a été demandé au Comité Scientifique d'ajouter les dauphins de Risso et les dauphins communs de Méditerranée au processus de développement.

Les CMP visent à garantir le bon état de conservation à long terme d'une espèce dans une zone donnée, compte tenu des activités humaines. Ce sont des documents vivants qui regroupent les meilleures connaissances scientifiques, de conservation et de gestion disponibles pour guider et coordonner les efforts de gestion efficaces entre toutes les parties prenantes au niveau international, national et local.

Le travail, bien que retardé par la situation liée au Covid, s'est poursuivi sur les quatre espèces, avec comme point culminant un atelier sur les CMP pour les grands dauphins et les dauphins communs (mars 2022). Un travail considérable a été accompli, et un effort particulier a été et est fait pour assurer la cohérence entre les espèces, le cas échéant, en particulier lorsqu'il s'agit de relier des actions qui peuvent nécessiter une expertise, un personnel et des ressources similaires. Ces quatre projets sont en cours de révision et la prochaine étape consistera à organiser une série d'ateliers pour les parties prenantes au cours des deux prochaines années en utilisant les projets comme base afin de finaliser la première itération de six ans de chaque CMP et de présenter les CMP à la MOP en 2025 pour approbation et mise en œuvre. Les CMP seront ensuite examinées et révisées régulièrement (environ tous les six ans) à la lumière des progrès accomplis.

Le Comité Scientifique a également recommandé que le travail commence sur les CMPs pour les cachalots et les baleines à bec de Cuvier en mer Méditerranée.

2. Interactions entre les activités de pêche et l'aquaculture

- Composition

- Task Manager: Joan GONZALVO
- Vice-Task Manager: Souad LAMOUTI
- Groupe de Soutien : Membres du JBWG (Marina SEQUEIRA et Fiona READ ont été ajoutées à la liste des membres du JBWG)

- Aperçu des activités pertinentes sur ce sujet pendant la période triennale 2020/2022

Le Task Manager (TM) rapporte les activités suivantes :

1 – Participation à la Quatorzième Réunion du Comité Scientifique à Monaco (22-26 novembre 2021). Une carcasse de cétacé, peut fournir des informations précieuses, y compris des preuves qui pourraient être utilisées comme des

indicateurs fiables de prises accidentelles telles que des marques de filet, des amputations, des filets trouvés dans l'estomac. Cependant, aucune évaluation des données recueillies par les réseaux d'échouage n'avait été faite dans la zone de l'ACCOBAMS afin d'évaluer les niveaux de prises accidentelles. En 2021, une revue des données disponibles sur les prises accidentelles de cétacés dans les bases de données nationales d'échouage et dans MEDACES a été produite par M. Joan Gonzalvo et Mme Souad Lamouti, respectivement Task et Vice-Task Managers sur les Interactions avec les Activités de Pêche du Comité Scientifique de l'ACCOBAMS. Cette revue avait pour but de collecter les informations disponibles sur les cétacés échoués dont les causes de mort étaient liées à des interactions avec des engins de pêche, d'évaluer les méthodes utilisées pour déterminer les causes de mort, et d'identifier les lacunes à combler afin d'améliorer la future collecte de données. Le document résultant a été présenté lors du SC14.

2 – La déprédation par les cétacés - lorsqu'ils enlèvent partiellement ou complètement les proies des engins de pêche - est une cause de préoccupation croissante dans plusieurs pêcheries méditerranéennes. Les impacts socio-économiques des engins de pêche endommagés et des proies perdues créent des conflits entre les pêcheurs et les dauphins, sapant ainsi les efforts de conservation et de durabilité promus par des organisations régionales comme l'ACCOBAMS et la CGPM (Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée). Le projet "Atténuation de la déprédation des dauphins dans les pêcheries méditerranéennes - Conjuguer les efforts pour renforcer la conservation des cétacés et la pêche durable" (Projet Déprédation 2) est coordonné par l'ACCOBAMS et la CGPM, en collaboration avec le SPA / RAC et la plate-forme LIFE. Dans le cadre de ce projet, une méthodologie standardisée de suivi de l'impact de la déprédation a été développée, en vue de fournir un cadre harmonisé pour accroître les connaissances sur la déprédation en Méditerranée et en mer Noire. Dans ce même contexte, une revue des informations disponibles sur la déprédation par les cétacés dans les engins de pêche en mer Méditerranée, en mer Noire et dans la zone atlantique adjacente a également eu lieu. Au moment de la rédaction de ce rapport, ces deux documents sont en cours d'édition et devraient être disponibles sous peu.

- Recommandations / suggestions pour l'amélioration de la conservation

Les Réseaux d'Echouage de Cétacés (CSN) sont une source importante de données pour déterminer les causes de mort des cétacés, y compris les prises accidentelles. Les résultats de l'examen des données disponibles sur les prises accidentelles de cétacés dans les bases de données d'échouage de la zone ACCOBAMS doivent être partagés avec les Parties et les organisations concernées. La situation actuelle de la surveillance des échouages de cétacés varie beaucoup entre les pays. Certains d'entre eux ont des CSN nationaux officiels bien établis et conservent des bases de données englobant tout ou partie de leur côte, tandis que d'autres dépendent fortement de l'enthousiasme de quelques individus travaillant de façon indépendante avec des ressources assez limitées. Les CSN varient considérablement en fonction des exigences scientifiques, des motivations politiques, des ressources, des infrastructures et de l'expérience du personnel. Une approche par paliers du triage des carcasses permet de mener des enquêtes à plusieurs niveaux, en fonction des ressources, des installations ou de l'expérience du réseau d'échouage. Bien que l'idéal soit de disposer d'une étude post-mortem approfondie et détaillée menée par des pathologistes vétérinaires expérimentés et disposant de ressources suffisantes, ce n'est pas souvent le cas. L'approche par paliers offre un cadre pour la collecte et l'interprétation des données, adapté et optimisé en fonction des ressources disponibles. S'assurer que tous les CSN sont en mesure de mener leurs examens jusqu'au niveau 3 (examen post-mortem à visée diagnostique, qui peut permettre de déterminer le rôle de l'interaction avec la pêche dans la mort de l'animal) devrait être considéré comme une priorité absolue.

Le protocole « Déprédation des dauphins dans les pêcheries de la Méditerranée et de la mer Noire : Méthodologie pour la collecte de données » vise à soutenir les programmes de surveillance régionaux et à fournir un cadre pour le développement et la mise en œuvre d'un système efficace et standardisé de collecte de données et de surveillance des événements de déprédation. La collecte de ces données devrait offrir une base harmonisée de connaissances, d'informations et de preuves pour la prise de décision qui suit.

3. Déchets marins & pollution chimique et biologique

- Composition

- Task Manager: Cristina FOSSI
- Vice-Task Manager: Céline MAHFOUZ
- Groupe de Soutien : Tilen GENOV, Pine PIERANTONIO

Le Task Manager (TM) rapporte une série d'activités stratégiques qui ont impliqué les participants du TM et du Groupe de Soutien, sur la question spécifique des déchets marins et de la pollution chimique et biologique dans la période triennale 2020/2022 :

1 – Participation au dernier CS (CS14, 2021). Pendant la réunion, plusieurs discussions ont eu lieu entre les participants et les membres du groupe de soutien sur le thème de l'impact des déchets marins et de la pollution chimique. En détail, le Task Manager, Cristina Fossi, a présenté les documents qu'elle a développés conjointement, sur ce sujet spécifique, avec Cristina Panti. Le TM résume l'étude en cours sur les hotspots d'interaction entre les cétacés et les déchets marins dans la zone ACCOBAMS comme dans le document ACCOBAMS-SC14/2021/Doc30. Le document décrit les interactions entre les cétacés et les déchets marins (ML) dans la zone ACCOBAMS, en identifiant les hotspots et les zones à risque. Le document passe en revue la dimension globale des déchets marins, puis se concentre sur la mer Méditerranée et les zones adjacentes, ainsi que sur les sources et les forces motrices de la distribution des ML dans la zone ACCOBAMS. En ce qui concerne la recherche bibliographique sur l'interaction des déchets marins avec les cétacés (y compris l'ingestion et l'enchevêtrement), sur les 10 articles évalués par des pairs disponibles pour la zone ACCOBAMS, le cachalot semble être à la fois l'espèce la plus étudiée et la plus affectée.

Le Task Manager a également décrit une revue bibliographique sur l'impact de la pollution chimique sur les cétacés, y compris l'identification de projets de recherche *ad hoc* visant à évaluer la pollution chimique sur les cétacés dans la zone ACCOBAMS, tel que reflété dans le document ACCOBAMS-SC14/2021/Doc31. Globalement, en tant que prédateurs apex avec une longue durée de vie, les cétacés sont particulièrement sensibles aux contaminants, en particulier les métaux lourds, les PCBs, les PBDEs, les DDTs, et les polluants émergents tels que les Additifs Plastiques. Une soixantaine d'articles ont été identifiés comme analysant la charge en contaminants et l'interaction avec les espèces de cétacés dans la zone méditerranéenne. Ils ont révélé que le dauphin rayé bleu et blanc est l'espèce la plus étudiée et que les PCB sont les contaminants les plus mesurés à ce jour. L'identification des projets de recherche *ad hoc* visant à évaluer la pollution chimique sur les cétacés dans la zone ACCOBAMS a également été effectuée, soulignant le nombre réduit de projets *ad hoc* sur ce sujet dans la zone.

Pendant le CS, le TM, en accord avec le Groupe de Soutien, a identifié une ébauche des meilleures pratiques : Lignes Directrices pour évaluer l'impact de la pollution chimique sur les cétacés pour mesurer les niveaux de contamination chimique sur les cétacés (ACCOBAMS-SC14/2021/Doc32). Le document fournit également des protocoles pour mesurer la contamination chimique des cétacés dans la zone ACCOBAMS. Concernant les organismes échoués, les informations pertinentes ont été intégrées à partir du document conjoint ACCOBAMS et ASCOBANS "Best practice on cetacean postmortem investigation and tissue sampling" (Lonke L. IJsseldijk, Andrew C. Brownlow, Sandro Mazzariol, 2019). Des protocoles standardisés pour l'examen des organismes en liberté ; des informations pertinentes ont été intégrées par le livre "Marine Mammals Ecotoxicology" édité par Fossi et Panti (2018). Un schéma et une description du flux de travail seront partagés entre les Parties de l'ACCOBAMS afin de fournir une boîte à outils utile tant pour l'échantillonnage que pour les différentes analyses écotoxicologiques.

2- Le Représentant du SPA/RAC a suggéré l'importance de ce sujet et que les résultats des deux études soient partagés avec le MED POL - le Programme PNUE/PAM pour l'évaluation et le contrôle de la pollution marine en Méditerranée - pour sa considération, en particulier pour compléter le travail effectué dans la définition de l'Indicateur Candidat IMAP 24 « Tendances de la quantité de déchets ingérés par ou s'enchevêtrant dans des organismes marins en se concentrant sur certains mammifères, oiseaux marins et tortues marines ».

3- Le TM souligne les synergies entre le projet ASI et le projet Med-Interreg Plastic Busters MPAs, et d'autres initiatives. Une méthodologie d'évaluation des risques sera utilisée pour définir l'évaluation des risques pour les cétacés, liée aux zones ML hotspot (dans le Sanctuaire Pelagos comme zone d'étude clé) en utilisant les données ASI dans un effort de collaboration entre UNISI, IFREMER et le Consortium LaMMA. Un inventaire des projets disponibles, qu'ils soient terminés ou en cours, aidera également à identifier les besoins en matière de recherche, ainsi que les actions de recherche actuelles dans ce domaine.

4- Le Comité Scientifique de la CBI (communication de Greg Donovan) a développé deux outils précieux liés à la pollution chimique et aux cétacés. Le premier est le modèle 3 SPoC (Effects of Pollutants on Cetacean Populations), une application web permettant aux utilisateurs d'explorer ces effets potentiels en simulant l'effet des polychlorobiphényles (PCB) sur la croissance potentielle de la population par le biais (a) des PCB maternels et de la probabilité de survie des baleineaux, et (b) sur la fonction immunitaire et la résistance de l'hôte. Le deuxième outil est un outil de cartographie des contaminants 4 qui affiche les données publiées sur la concentration de polluants organiques persistants (POP) et de mercure dans les tissus des cétacés, à l'échelle mondiale. Il permet aux chercheurs d'explorer visuellement les tendances des concentrations de contaminants communément surveillés au fil du temps.

5 - Le Task Manager et les représentants du Groupe de Soutien ont participé à l'Atelier Intersessionnel Pollution 2025 Effets Cumulatifs et Facteurs de Stress Multiples (2021) L'atelier a examiné : (i) Les études pertinentes sur les nouvelles informations sur les effets cumulatifs et les stressés multiples ; (ii) Les approches pour analyser et identifier les causes de ces effets, les mécanismes d'action du stressé et l'interaction entre les stressés et l'organisme. (iii) Nouvelles méthodes disponibles pour évaluer les effets cumulatifs des facteurs de stress multiples. (iv) Effets cumulatifs au niveau de la population. (v) Études de cas sur des espèces et des populations spécifiques et la transférabilité des approches à d'autres espèces et populations.

Le Task Manager a participé à plusieurs réunions en ligne du Groupe Ad Hoc d'Experts pour les déchets marins et la pollution chimique au niveau méditerranéen et à l'échelle mondiale.

- Recommandations / suggestions pour l'amélioration de la conservation

Plusieurs recommandations et suggestions sur ce sujet proviennent des activités du SC14 et sont résumées ci-dessous:

a) Déchets marins

1. Etant donné les niveaux particulièrement élevés de déchets marins dans tous les compartiments écologiques de la zone ACCOBAMS et le chevauchement avec la distribution et l'habitat de plusieurs espèces de cétacés montrés par, entre autres, les résultats des projets ASI et UE, et étant donné les effets néfastes reconnus par l'ingestion de déchets marins, le dernier Comité Scientifique demande instamment que toutes les organisations compétentes sur les questions de pollution (par exemple, UE, Convention de Barcelone, OMI) améliorent et appliquent d'urgence leurs mesures de gestion concernant la pollution liée à la terre et aux navires ; il n'est pas nécessaire d'attendre des informations supplémentaires sur les cétacés avant de prendre des mesures d'atténuation.

2. Le Groupe, en accord avec le CS, suggère de : (a) d'œuvrer en faveur d'un accord global sur les plastiques, ciblant à la fois les sources terrestres et maritimes de pollution plastique et l'ensemble du cycle de vie des plastiques ; et (b) d'engager tous les niveaux de parties prenantes, des producteurs aux utilisateurs en passant par les décideurs, à mettre en œuvre des actions pouvant contribuer à traiter les déchets plastiques à la source et à empêcher les plastiques de pénétrer dans la Méditerranée, la mer Noire et les zones adjacentes, et à faciliter la collaboration entre la science et la politique pour s'attaquer aux problèmes des déchets marins.

3. Afin d'améliorer nos connaissances sur les déchets marins et les cétacés, le Comité Scientifique : (a) encourage la réalisation des études post-mortem conformément aux lignes directrices sur les meilleures pratiques (Ijsseldijk, Brownlow, et Mazzariol, 2019, voir la Recommandation 14.4 sur les réseaux d'échouage de cétacés) et soutient - les efforts scientifiques collectifs sur le développement de méthodes standardisées pour détecter la présence et les effets des déchets marins (y compris les microplastiques) chez les espèces de cétacés et - l'utilisation de formats standardisés pour rapporter les résultats dans toute la zone ACCOBAMS en synergie avec les cadres existants (par ex, les indicateurs DCSSM et IMAP, GESAMP) et les AEM pertinents (par ex, la Convention de Barcelone, la CMS, la CBI, etc.) qui

demandent un rapport périodique des enquêtes post-mortem ; (b) soutient l'identification des zones sensibles pour l'accumulation des déchets marins et, grâce à la modélisation de l'exposition à l'ingestion de plastique et à l'enchevêtrement, identifie la menace pour les espèces de cétacés présentes dans ces zones afin de concevoir des mesures d'atténuation ciblées ; et (c) propose les espèces de cétacés comme indicateurs des déchets marins dans la zone de l'ACCOBAMS, en concentrant en particulier l'attention sur les espèces de plongée profonde pour les macro-déchets (par ex, le cachalot et la baleine à bec de Cuvier) et les filtreurs pour les micro-plastiques (rorqual commun).

b) **Pollution chimique** - Compte tenu de la présence et des concentrations élevées de substances anciennes et émergentes dans la mer Méditerranée et la mer Noire, et compte tenu du fait que la contamination chimique est préjudiciable à la santé des cétacés puisqu'elle peut induire des effets négatifs sur les systèmes immunitaire, nerveux et reproducteur des cétacés, le Groupe, en accord avec le CS, recommande : (a) le développement d'un réseau transfrontalier de surveillance de l'état de santé des cétacés échoués et en liberté dans la zone de l'ACCOBAMS - cela pourrait également faciliter le développement d'une base de données commune sur les maladies et les charges chimiques et la coopération entre les banques de tissus existantes pour partager les tissus et les données et contribuer à l'évaluation de l' « état de conservation favorable » des mammifères marins dans le cadre de la Directive Habitats de l'UE et de la législation nationale/régionale correspondante ; (b) le développement d'un inventaire des institutions ou des laboratoires dans la zone de l'ACCOBAMS qui sont prêts à recevoir et à analyser des échantillons pour les polluants anciens et émergents des institutions qui n'ont pas les installations et l'expertise appropriées ; (c) que les mesures existantes pour l'atténuation de la contamination toxicologique dans la zone de l'ACCOBAMS devraient être appliquées, par ex, (d) l'attention future devrait se concentrer sur l'évaluation des effets cumulatifs et des facteurs de stress multiples (y compris les produits chimiques, les déchets marins, le changement climatique et les pathogènes émergents) sur les cétacés dans les zones de l'ACCOBAMS, y compris les nouvelles techniques (telles que les techniques -omique, l'épigénétique et les laboratoires microprocesseur), en profitant de la prise en compte des recommandations (une fois disponibles) de l'Atelier intersessionnel de la CBI sur la pollution 2025 : effets cumulatifs et facteurs de stress multiples" (novembre 2021).

4. Aires Protégées pour les Cétacés

- Composition

- Task Manager: Léa DAVID
- Vice-Task Manager: Loriane MENDEZ
- Groupe de Soutien : Simone PANIGADA, Joan GONZALVO, Souad LAMOUTI, Tilen GENOV, Aurélie MOULINS, Vasileios PETROPOULOS, Costanza FAVILLI

- Aperçu des activités pertinentes sur ce sujet pendant la période triennale 2020/2022

Le task manager a rassemblé les couches de données existantes, suivi et amélioré le processus technique pour obtenir des Habitats Critiques pour les Cétacés sur deux études de cas (i) les grandes espèces de cétacés contre les grands navires commerciaux, d'une part, et (ii) les petits delphinidés contre les activités de pêche, d'autre part.

Ces résultats ont été présentés et les limites, questions et lacunes ont été discutées avec des scientifiques et des experts au cours de plusieurs ateliers :

- 1) Avant et pendant l'atelier technique de l'ASI (en ligne, juin 2021), les cartes représentant les pressions, obtenues à partir des données sur les activités humaines collectées lors du relevé aérien de l'ASI et d'autres sources, ont été comparées. Une discussion a suivi sur la manière d'obtenir des cartes représentatives des activités humaines en mer qui ne sont pas automatiquement enregistrées géographiquement, comme les voiliers ou les petits bateaux de pêche.

- 2) Le processus CCH et les premiers résultats ont été présentés lors du forum MedPan et la discussion sur la liaison entre EBSAS et d'autres processus d'identification des zones importantes à l'échelle méditerranéenne a été discutée (novembre 2021, Monaco).
- 3) L'étude de cas sur les grandes espèces de cétacés par rapport aux grands navires commerciaux, aidant à identifier les zones à risque pour les collisions avec les navires, a été présentée lors de deux ateliers sur la désignation possible d'une PSSA dans le nord-ouest de la Méditerranée (Paris, octobre 2021 et Rome, décembre 2021).
- 4) Un atelier dédié a été réalisé en mars 2022 à Monaco, après que les Termes de Référence aient été approuvés par la 14ème réunion du Comité Scientifique. Pendant trois jours, les membres du CS, des experts en système d'information géographique, en conservation et des collègues de la CGPM et de MedPan ont discuté de la manière de combler les lacunes dans les connaissances, des meilleurs choix pour encadrer l'utilisation de ces cartes et leur interprétation, des règles et des décisions concernant les limites des polygones et des zones tampons, entre autres points.
- 5) Les Termes de Référence pour la création d'un groupe de travail sur les données et les cartes pour le processus du CCH ont été l'un des résultats de l'atelier.
- 6) Le processus CCH et les études de cas ont été présentés lors d'un atelier sur la planification de l'espace marin en Méditerranée (mai 2022, Barcelone).

Le task manager a participé à plusieurs réunions en ligne du groupe Ad hoc d'experts pour les Aires Marines Protégées en Méditerranée (AGEM) dans le cadre du SPA/RAC.

- Recommandations / suggestions pour l'amélioration de la conservation

Le Comité Scientifique a encouragé la poursuite du processus vers le développement de cartes représentatives de l'habitat favorable par espèce, en prenant en compte les informations fournies par les IMMA et les cartes de pression anthropique, ainsi que les informations fournies par les projets en cours dans la zone de l'ACCOBAMS, afin de définir de nouveaux CCH, car cela facilite le développement de mesures de conservation et de gestion adéquates dans la région.

Il encourage également le chargé de mission à mettre à jour le document ACCOBAMS-MOP6/2016/Doc35 (Evaluation de l'efficacité de la conservation basée sur le lieu pour les cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS - un manuel).

IV. RAPPORTS DES PRESIDENTS DES GROUPES DE TRAVAIL

1. Groupe de Travail conjoint sur les prises accidentelles

L'ACCOBAMS est également très actif en ce qui concerne l'évaluation des questions de prises accidentelles et de déprédation et a joint ses efforts à ceux du SPA/RAC et de la CGPM dans le cadre du projet MAVA sur les prises accidentelles. Le groupe de travail conjoint ACCOBAMS-ASCOBANS sur les prises accidentelles a organisé la première réunion, qui s'est déroulée en ligne du 10 au 12 février 2021 afin d'échanger et de partager l'expérience entre deux zones d'accord. Plus de 150 participants de 31 pays ont produit une série de recommandations sur les aspects généraux, la surveillance et la réduction des prises accidentelles. Les publications des deux organismes ont été partagées et des mises à jour sur les développements récents concernant les prises accessoires ont été faites.

Au cours de l'été 2021, un examen des données disponibles sur les prises accidentelles de cétacés dans les bases de données nationales sur les échouages a été réalisé. Un questionnaire a été distribué à 24 pays et un questionnaire compilé a été reçu de 18 d'entre eux. La situation actuelle de la surveillance des échouages de cétacés varie considérablement d'un pays à l'autre. Certains disposent de réseaux nationaux officiels d'échouage de cétacés (CSN) bien établis et gèrent des bases de données couvrant tout ou partie de leur côte, tandis que d'autres sont moins structurés et fonctionnent avec des ressources limitées. Cette étude a montré que, dans de nombreux échouages, la cause de la mort n'est pas identifiée, ce qui indique qu'il y a encore une grande marge d'amélioration. La formation et le financement sont les besoins les plus fréquemment cités par les participants à l'étude.

2. Groupe de Travail conjoint sur le Bruit

La problématique du **bruit** figure en bonne place parmi les actions prioritaires du CS, afin de s'assurer qu'une attention adéquate est accordée lors de la programmation, entre autres, d'activités sismiques ou militaires, en soulignant l'importance de mener des évaluations d'impact environnemental spécifiques et rigoureuses. La plateforme en ligne **NETCCOBAMS**, récemment développée, a été révisée en profondeur, avec des outils en ligne permettant de cartographier les habitats des cétacés et les menaces potentielles, comme les points chauds du bruit et les données de trafic, grâce au traitement des signaux GIS.

3. Groupe de Travail sur les Collisions

Les collisions avec les navires ont également été abordées et des mesures d'atténuation ont été suggérées. La collaboration existante avec la Commission Baleinière Internationale et l'effort de collecte d'informations sur les collisions avec les navires au niveau mondial ont facilité l'identification des zones à haut risque en Méditerranée. L'ACCOBAMS se joint à l'effort international pour développer et soutenir le processus de désignation d'une PSSA à une échelle qui inclut l'IMMA du Nord-Ouest de la Méditerranée, du Talus et du Canyon, plus la partie orientale du Sanctuaire Pelagos et le corridor espagnol, afin de prendre en compte les mouvements et la distribution des populations de baleines. Le zonage de la zone avec des outils d'atténuation des collisions avec les navires (par exemple, des mesures de réduction de la vitesse et de routage) pourrait être proposé dans le cadre des mesures de protection associées au sein de la PSSA.

4. Groupe de Travail sur les MMO

Le Groupe de Travail sur le HQMMO/PAM de l'ACCOBAMS comprend des scientifiques, des professionnels du MMO/PAM et des représentants des industries pétrolières et gazières. Les membres se sont réunis en ligne, ont construit un programme de travail afin de mettre à jour et d'améliorer la formation et les outils associés en mars 2021. Depuis lors, des révisions ont été faites concernant le format, le contenu, la définition, l'évaluation, les formulaires. Aucune formation n'a pu être mise en place, en raison de la crise du COVID. Une réunion avec plusieurs membres a été réalisée en mai 2022 pour mettre en place une formation en ligne pour les MMO/PAM professionnels qui ne sont pas encore certifiés par l'ACCOBAMS. Les aspects techniques et financiers sont encore en discussion, ce qui limite le déploiement d'un tel outil sur le site de l'ACCOBAMS jusqu'à présent. Le travail est en cours afin de finaliser les mises à jour des outils de formation, de lancer la plateforme en ligne et de faire le lien avec d'autres organismes de certification en dehors de la mer Méditerranée (par exemple, le JNCC).

5. Groupe de Travail sur NETCCOBAMS

Les Termes de Référence ont été adoptés lors de la 14^{ème} réunion du Comité Scientifique pour la création d'un Groupe de Travail sur NETCCOBAMS comprenant des scientifiques, des gestionnaires, des parties prenantes et des Parties. Ce groupe devrait être utile pour la définir les règles d'utilisation de la plateforme en ligne, en termes de données à télécharger jusqu'aux conseils pour la conservation et l'utilisation des résultats.

6. Groupe de Travail sur les « centres » de semi-captivité dans la zone de l'ACCOBAMS

M. Joan Gonzalvo, le Président de ce GT, créé lors de la Treizième Réunion du Comité Scientifique de l'ACCOBAMS (février 2020, Cap d'Ail, France), a produit le document de référence "Installations Marines Semi-Enfermées Potentielles" dans la zone de l'ACCOBAMS, ainsi que l'aperçu actualisé des spécimens détenus en captivité dans la zone de l'ACCOBAMS, qui a été présenté lors de la 14^{ème} Réunion du Comité Scientifique de l'ACCOBAMS. Ce document vise uniquement à contribuer au développement de normes internationales pour les installations de maintien captivité des cétacés en fournissant un point de vue scientifique sur les questions suivantes liées à la création d'installations marines semi-fermées pour les cétacés (c'est-à-dire des refuges), en particulier pour les odontocètes, dans la zone de l'ACCOBAMS :

- les questions juridiques ;

- l'écologie et le comportement des odontocètes ; leurs exigences écologiques et éthologiques, par exemple en termes d'espace, de profondeur, de variation de température saisonnière, de qualité de l'eau (salinité, pureté), de bruit ambiant, de structure sociale, de schémas d'activité ;
- les soins aux odontocètes (par exemple, la nourriture, les soins médicaux, la manipulation, le transport) ;
- la médecine vétérinaire axée sur les cétacés ;
- les aspects structurels, fonctionnels et logistiques de l'installation d'accueil potentielle ;
- l'évaluation de l'impact écologique des environnements marins touchés
- l'évaluation économique de la durabilité du projet proposé et des coûts opérationnels du centre, une fois établi ;
- le développement du potentiel d'éducation, de sensibilisation et de recherche offert par l'installation ;
- les relations avec les principales parties prenantes : administration publique, application de la loi, questions de santé humaine, questions environnementales, questions juridiques.

7. Groupe de Travail sur le Whale Watching (WWWG)

Le WWWG a mené plusieurs activités au cours de la période 2020-2021 visant à tester le système de collecte de données et à évaluer les impacts des activités de whale watching dans la zone de l'ACCOBAMS. Le groupe a discuté et mis à jour la proposition de collecte de données auprès des navires commerciaux de whale watching qui a été soumise au CS en 2014, ainsi que la liste des espèces qui a été revue en fonction de la zone géographique considérée. Des tests ont été effectués en France et en Italie et ont montré que des membres d'équipage formés et dévoués peuvent constituer un bon choix pour la collecte régulière de données par les sociétés de whale watching. En Italie, la collecte des données a été réalisée à l'aide de l'application IlogWhales développée dans le cadre du projet EcoSTRIM.

Un expert a été recruté par le Secrétariat pour développer une étude visant à identifier les hotspots des activités de WW dans la zone de l'ACCOBAMS, et pour réviser les Lignes Directrices pour les programmes de surveillance visant à maximiser les chances de détecter les impacts négatifs potentiels des activités de whale watching posés aux cétacés individuels et aux populations. L'étude vise à cartographier les pressions potentielles sur les populations de cétacés qui sont ciblées pour les activités de whale watching dans toute la zone de l'ACCOBAMS, et est menée en deux phases. Au cours de la phase I, il a été demandé à des volontaires de compiler des données dans chacun des 26 pays de l'aire de répartition de l'ACCOBAMS afin de fournir des métadonnées sur le nombre estimé d'opérateurs commerciaux de whale watching dans leur pays, ainsi que le nombre de ports à partir desquels l'observation commerciale des baleines a lieu, et si oui ou non des cadres juridiques sont en place pour réglementer l'activité de whale watching.

Au cours de la phase II, les pays qui avaient signalé un certain niveau d'activité commerciale de whale watching ont été invités à fournir des informations détaillées sur la localisation, la nature, la fréquence et la durée des tours. Ces données sont actuellement compilées, analysées et cartographiées afin de fournir des représentations visuelles et quantitatives de mesures comparables de la pression potentielle que l'observation des cétacés peut exercer sur les populations locales de cétacés.

Le document « Projet de Lignes Directrices pour la gestion des activités d'observation des cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS » a été présenté (techniquement, le document est une mise à jour de ACCOBAMS-MOP6/2016/Doc37/Annex12/Res6.20, Annexe 3) et le Groupe de Travail sur le Whale Watching et le Secrétariat de l'ACCOBAMS ont convenu qu'un document plus général contenant également des conseils de gestion était nécessaire, et pas seulement des aspects de recherche pour détecter les impacts. En tant que tel, ce nouveau document comprend le contexte, les stratégies et les outils, ainsi que des recommandations liées à neuf grands domaines qui sont pertinents pour réglementer et gérer l'observation des cétacés :

- Mesures pour évaluer les populations ciblées et les impacts potentiels du tourisme, y compris le concept de "capacité de charge".
- Suivi et gestion adaptative
- Développement d'équipes de gestion efficaces (implication des parties prenantes)
- Mesures d'octroi de licences ou de certification

- Mesures visant à réglementer les approches, la fréquence, la durée et le type d'exposition lors des rencontres avec les cétacés
- Surveillance et mise en application
- Fermetures temporelles/de zone pour assurer une protection supplémentaire
- Promotion de l'éducation et de la sensibilisation
- Le whale watching comme plateforme d'opportunité pour la collecte de données scientifiques.

Le représentant de la Fondation CIMA a donné des informations sur les activités du projet EcoSTRIM visant à soutenir la mise en œuvre du certificat High-Quality Whale-Watching® en Italie, en particulier en Ligurie, en Toscane et en Sardaigne. Les résultats du projet comprennent:

- cartes des opérateurs commerciaux de whale-watching en Ligurie, Toscane et Sardaigne ;
- la formation des opérateurs de whale-watching (en face à face et en ligne) pour diffuser les meilleures pratiques ;
- le kit "High Quality Whale-Watching®" avec le drapeau " whale risk " et un jeu de cartes (<https://www.ligurianseatrails.com/whale-risk>) destiné à sensibiliser le jeune public aux besoins de conservation des cétacés ;
- la promotion du certificat "High-Quality Whale-Watching®" à travers une page web dédiée, des totems informatifs distribués dans les villes côtières de la Ligurie et une vidéo des opérateurs certifiés (<https://www.ligurianseatrails.com>) ;
- développement de l'application pour smartphone IlogWhales basée sur le formulaire ACCOBAMS, disponible sur <https://play.google.com> , afin de soutenir la collecte de données sur les cétacés ;
- audit de conformité des entreprises certifiées High Quality Whale-Watching® ;
- une nouvelle qualification professionnelle régionale pour les visites guidées marines certifiées.

V. RECOMMANDATIONS ISSUES DU CS14

RECOMMANDATION 14.1 - LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE À LONG TERME DE L'ACCOBAMS (LTMP)

1. Reconnaissant le grand succès des projets ASI (et CeNoBS) dans la collecte d'estimations estivales d'abondance de référence pour les cétacés dans la région de l'ACCOBAMS, le Comité Scientifique recommande que les Parties approuvent et s'engagent pleinement à faciliter la mise en œuvre du Programme de Surveillance à Long Terme de l'ACCOBAMS (LTMP - voir ACCOBAMS-SC14/2021/Doc09), qui se concentre principalement sur l'obtention d'estimations solides de l'abondance et de la distribution des cétacés (et l'identification des changements dans le temps), ainsi que de certaines autres mégafaunes et activités humaines, dans le but de fournir des conseils sur la mise en œuvre des objectifs de conservation et de gestion.
2. Ce programme est non seulement fondamental pour permettre aux Parties d'atteindre les objectifs fixés de l'ACCOBAMS, mais il aidera également les Parties à respecter, individuellement, les engagements nationaux et internationaux pertinents. Ceux-ci peuvent inclure l'Approche Écosystémique de la Convention de Barcelone/Programme Intégré de Surveillance et d'Évaluation (EcAp/IMAP), la Directive Cadre Stratégie Marine de l'UE et la Directive Habitats de l'UE. Étant donné l'importance fondamentale du LTMP, le Comité Scientifique **recommande** que les Parties et le Secrétariat commencent immédiatement à établir un modèle/stratégie de financement pour le LTMP (voir discussion dans ACCOBAMS-SC14/2021/Doc10).
3. Le LTMP comprend plusieurs composantes (et voir Fig. 1 à la fin) qui nécessiteront un développement et une mise à jour au fil du temps par le Comité Scientifique et/ou le Secrétariat. Le Comité Scientifique **recommande** le LTMP et ses composantes ci-dessous aux Parties et souligne la nécessité pour le Secrétariat, en coopération avec le Comité Scientifique, de revoir, consolider et mettre à jour le document général du LTMP (ACCOBAMS-SC14/2021/Doc09) à intervalles réguliers, ainsi que chacune de ses composantes.

COMPOSANTE 1. Développement et mise en œuvre d'un cadre de simulation pour examiner la performance des différentes stratégies de futures études (synoptique, régionale/nationale).

4. Le Comité Scientifique **convient** qu'il devrait travailler aussi rapidement que possible avec les experts en modélisation pour développer un cadre de simulation afin d'examiner la capacité de différentes stratégies d'études (y compris la fréquence et l'étendue géographique) pour obtenir des estimations d'abondance robustes et détecter les tendances (dans l'abondance et la distribution) et déterminer si les objectifs de conservation de l'ACCOBAMS sont atteints. Ce cadre devrait également être utilisé pour examiner comment et où les navires d'opportunité (par exemple, les ferries - ACCOBAMS-SC14/2021/Doc12) et les enquêtes multidisciplinaires (voir ACCOBAMS-SC14/2021/Doc11) peuvent contribuer au LTMP. En définitive, cela permettra aux composantes synoptiques et régionales/nationales du LTMP (voir Composante 4) d'être aussi efficaces et rentables que possible. Les résultats de ce travail seront également précieux en tant que contribution à tout cadre quantitatif d'évaluation des risques de l'ACCOBAMS qui pourrait être développé (par exemple, en contribuant à la simulation des procédures de rétroaction pour évaluer les approches d'atténuation).

COMPOSANTE 2. Entreprendre des études synoptiques périodiques (de préférence tous les six ans, voir composante 1) à l'échelle du bassin en Méditerranée et en mer Noire (cf. ASI) en mettant l'accent sur l'abondance et les tendances.

5. Le Comité Scientifique **convient** qu'il devrait revoir, et mettre à jour si nécessaire, les protocoles de terrain et d'analyse pour les études sur les cétacés à l'échelle du bassin (incluant également une sélection de données sur la mégafaune marine et l'activité humaine) et prendre en compte les nouveaux développements technologiques, la conception des études et les méthodes d'analyse des données. Il est reconnu que cette révision est directement pertinente pour les protocoles de collecte et d'analyse des données régionales/nationales (voir composante 4). En particulier, à la lumière de l'expérience acquise au cours de l'ASI, la révision inclura l'examen des points suivants :

- (a) les besoins de gestion nationaux et autres (par exemple, le rapportage et l'organisation des données pour d'autres engagements, les évaluations des risques, etc.) lors de la conception des strates pour obtenir des estimations d'abondance;
- (b) la conception des études, les méthodes et les approches analytiques qui peuvent mieux tenir compte des différentes préférences/disponibilités en matière d'habitat selon les espèces (par exemple, l'habitat côtier pour des espèces telles que les grands dauphins, les méthodes acoustiques pour les plongeurs profonds tels que les cachalots et les baleines à bec) ;
- (c) une couverture accrue dans certaines régions (par exemple, la Méditerranée orientale) et l'examen des moyens pour essayer de prendre en compte les zones qui pourraient ne pas être en mesure d'être couvertes pour des raisons politiques/sécuritaires (y compris l'examen de l'utilisation des navires d'opportunité et des enquêtes multidisciplinaires - ACCOBAMS-SC14/2021/**Doc11** et ACCOBAMS-SC14/2021/**Doc12**) ;
- (d) des approches de terrain et analytiques qui corrigent les biais de disponibilité et de perception ;
- (e) l'amélioration des protocoles/méthodes de formation, notamment en ce qui concerne l'identification des espèces/la taille des bancs (par exemple, utilisation d'appareils photo à haute vitesse/résolution), les procédures et protocoles des études générales, y compris la collecte de certaines données sur d'autres mégafaunes et certaines activités humaines ;
- (f) l'incorporation appropriée d'études à bord des navires, y compris les composantes d'échantillonnage acoustique et biopsique, qui tiennent compte, entre autres, des besoins identifiés dans les CMP ; et
- (g) un examen régulier de l'utilisation des nouvelles technologies/du traitement des données par l'informatique (par exemple, les véhicules sans pilote tels que les drones - voir ACCOBAMS-SC14/2021/**Doc13**) dans le contexte du LTMP tout en s'assurant que la comparabilité à long terme des ensembles de données est maintenue.

COMPOSANTE 3. Élaboration d'un protocole de mise en œuvre pour résoudre les problèmes logistiques, bureaucratiques et de financement liés aux études régulières à l'échelle du bassin

6. Les questions logistiques et autres entourant la mise en œuvre de l'ASI ont constitué un défi aussi important pour son succès que les questions scientifiques et cela sera probablement le cas à l'avenir. Pour minimiser cela, le Comité Scientifique **recommande** qu'en coopération avec le Comité Scientifique si nécessaire, le Secrétariat crée et mette régulièrement à jour un protocole pour les activités administratives/logistiques/bureaucratiques liées à la réalisation des études synoptiques à l'échelle du bassin sur la base de l'expérience acquise avec ASI. Cela comprendra la préparation d'un plan à long terme pour l'approbation finale par les Parties qui inclura une feuille de route (par exemple, voir ACCOBAMS-SC14/2021/**Doc10**) et des procédures convenues pour :
- (a) désigner des officiers/représentants nationaux actifs et bien informés pour veiller à ce que les procédures administratives nationales soient respectées afin de faciliter, entre autres, l'obtention des permis nécessaires (par exemple, permis de recherche, d'aviation et de navigation, visas, assurances) ;
 - (b) tenir à jour une liste d'informations sur toutes les restrictions susceptibles d'affecter la conception et la logistique de l'étude (par exemple, les zones, l'équipement et le personnel) ;
 - (c) partager le projet de conception de l'étude (au moins un an avant celle-ci) avec les pilotes et les autorités nationales compétentes afin de discuter des améliorations possibles, des difficultés et des moyens de surmonter ces difficultés ;
 - (d) identifier les plateformes de recherche appropriées (par exemple, certification, assurance, endurance et visibilité, équipage ayant une expérience en mer et, pour les pilotes, une expérience du vol à basse altitude, volonté de participer à l'enquête) ; et
 - (e) les stratégies pour obtenir des financements (voir ACCOBAMS-SC14/2021/**Doc10**).

COMPOSANTE 4. Faciliter les synergies des programmes régionaux et nationaux avec l'ASI (y compris les méthodes, le calendrier et la fréquence).

7. Le Comité Scientifique intégrera les informations des composantes 1 et 2 pour aider à la mise à jour des conseils sur les méthodes et les protocoles pour les programmes régionaux et nationaux existants et nouveaux à plus petite échelle pour le suivi de l'abondance, de la distribution et des tendances, à la lumière des informations qui seront reçues des études synoptiques estivales périodiques à l'échelle du bassin.
8. Le Comité Scientifique recommande aux Parties de s'assurer que les autorités compétentes partagent les plans de leurs programmes nationaux/sous-régionaux de surveillance à long terme des cétacés (y compris les activités en cours au titre du HD, de la MSFD et de l'EcAp/IMAP) afin de faciliter la synergie si possible et de s'assurer qu'ils utilisent des méthodes cohérentes approuvées par le Comité Scientifique, dans la mesure du possible. Ils devraient demander aux coordinateurs nationaux de fournir des informations sur la conception de ces programmes (le Comité est disposé à fournir des conseils) et faire part de leurs résultats au Comité Scientifique. Le Comité aidera également à identifier les synergies et les collaborations potentielles dans les programmes existants ou proposés.
9. À cet égard, le Comité Scientifique souligne l'importance des points suivants (et sa volonté d'y contribuer) :
 - (a) étudier (en liaison avec la Composante 1) l'utilisation de navires d'opportunité et/ou de croisières multidisciplinaires, ainsi que d'études spécifiques, pour fournir des informations sur :
 - les zones qui ne peuvent pas être étudiées dans le cadre des études à l'échelle du bassin et pour lesquelles peu de données, même sur la présence et l'absence, sont disponibles
 - la présence en dehors de l'été, et
 - les tendances « locales » en matière d'abondance/distribution ; et
 - les zones où ces plateformes sont déjà utilisées pour la collecte de données sur les cétacés et les composantes de leur habitat ;
 - (b) entreprendre des études pilotes lorsque de nouvelles techniques ou de nouveaux navires d'opportunité sont envisagés ; et
 - (c) la poursuite de l'examen de l'utilisation de la surveillance acoustique passive et active pour des zones et des espèces spécifiques, par exemple le cachalot et la baleine à bec de Cuvier, conformément aux plans de surveillance en cours, tels que ceux qui relèvent de la MSFD et de l'EcAp/IMAP, incluant le bassin oriental.

COMPOSANTE 5. Archivage, utilisation et partage des données

10. Le Comité Scientifique souligne la grande valeur à long terme de l'ensemble des données de l'ASI et des futures données collectées dans le cadre du LTMP pour ACCOBAMS et les efforts de conservation plus larges. Etant donné l'importance d'archiver correctement les données collectées dans le cadre de l'ASI et du LTMP, et de rendre leur disponibilité largement répandue au profit de la communauté scientifique de la conservation, le Comité Scientifique **recommande** (conjointement avec le Comité Scientifique) les Parties et le Secrétariat, le suivant :
 - (a) de s'efforcer d'optimiser l'archivage et le partage des données, notamment en assurant l'interopérabilité des ensembles de données de l'ASI avec d'autres bases de données pertinentes (par exemple, NETCCOBAMS, EMODnet, IMAP Info System) et les organisations d'échange de données ;
 - de s'assurer que le protocole pour obtenir l'accès aux données ASI (et futures) comprend un élément qui stipule que les résultats de toute analyse utilisant les données ASI (et futures) sont mis à la disposition de l'ACCOBAMS (avec des garanties de publication appropriées) afin que :

- que les résultats puissent être utilisés par le Comité Scientifique pour contribuer à sa capacité à donner les meilleurs conseils scientifiques et que
 - que le Secrétariat puisse surveiller l'utilisation et l'influence de la base de connaissances pour aider à illustrer la valeur plus large de l'ASI et pour aider à améliorer l'entreprise et la collecte de données sur les études futures dans le cadre du LTMP de l'ACCOBAMS ;
- (b)** que les Parties et le Secrétariat s'efforcent d'identifier les moyens de favoriser la coopération et les partenariats entre experts dans toute l'aire de répartition de l'Accord, y compris :
- l'augmentation de la visibilité des ensembles de données ASI (et futures) et des résultats associés, encourager l'utilisation la plus large possible des analyses existantes pour contribuer à la prise de décision sur les questions de conservation (par exemple, la proposition PSSA dans le nord-ouest de la mer Méditerranée), ainsi que pour encourager d'autres analyses des données ASI (et futures) pour répondre aux besoins de conservation et de gestion au niveau des cétacés et des écosystèmes,
 - la mise à disposition de ressources suffisantes pour utiliser au mieux les données ASI dans toute la zone de l'ACCOBAMS, par exemple, par le biais d'un soutien financier pour des programmes de mentorat, de formation et de publications conjointes,
 - encourager une plus grande participation future aux activités de recherche et de conservation du LTMP, le développement d'actions conjointes et de relations de travail entre les spécialistes et les administrations des Parties dans le contexte du vaste programme LTMP.

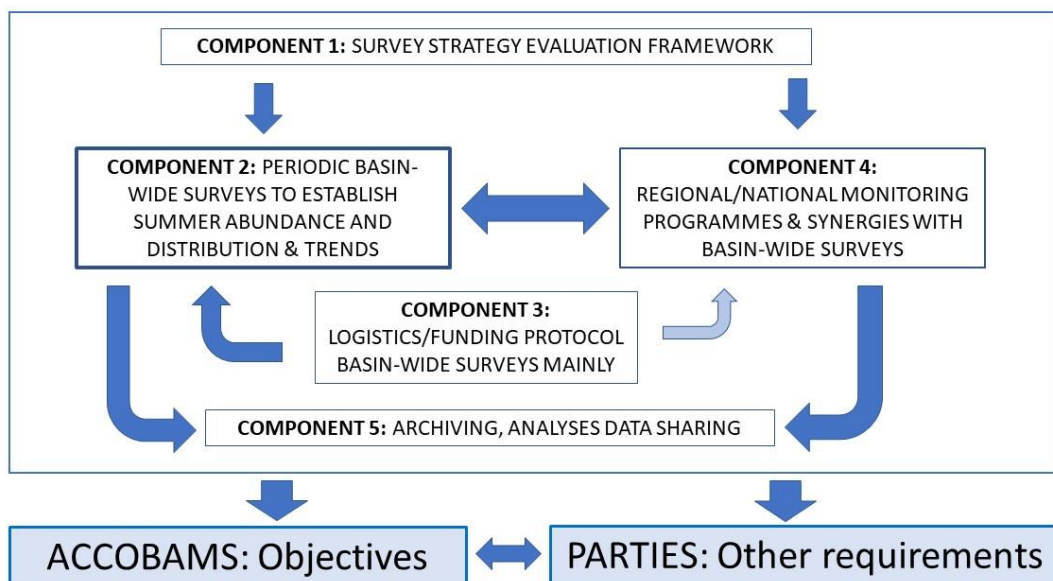


Fig.1 Schéma des liens entre les cinq composantes du LTMP

RECOMMANDATION 14.2 - LISTE ROUGE DE L'UICN

1. La liste rouge de l'UICN¹ fournit un moyen simple de classer le statut des espèces (ou dans certains cas ce qu'elle appelle des "sous-populations" ou occasionnellement des unités plus petites) dans l'une des neuf catégories suivantes : Non évaluée, Données insuffisantes, Préoccupation mineure, Quasi menacée, Vulnérable, En danger, En danger critique d'extinction, Éteinte à l'état sauvage et Éteinte.
2. Tous les cétacés régulièrement présents en Méditerranée et en mer Noire ont maintenant été estimés ou réestimés depuis 2018 - ceux estimés en 2021 ont été publiés sur le site web de la Liste Rouge en décembre 2021. Ainsi, le Comité Scientifique a achevé le travail qui lui a été assigné dans la Résolution 6.15. Cette tâche ambitieuse a été grandement facilitée par les données récoltées lors de l'ACCOBAMS Survey Initiative, ainsi que par d'autres données recueillies depuis les évaluations précédentes en 2008-2011. Un résumé est fourni ci-dessous et dans le Tableau 1.
 - A. Le statut de conservation s'est amélioré depuis la dernière évaluation
 3. Le statut de conservation de deux espèces en Méditerranée (le dauphin rayé et le grand dauphin) s'est amélioré, passant de Vulnérable à Préoccupation mineure.
 - B. Le statut de conservation est resté inchangé
 4. Le statut des trois espèces de la mer Noire² est resté le même (Vulnérable pour le dauphin commun de la mer Noire et En danger pour le grand dauphin de la mer Noire et le marsouin commun de la mer Noire), tout comme le statut des cachalots de la Méditerranée (En danger) et des dauphins communs de la Méditerranée (En danger), bien que pour ces derniers, la mer d'Alboran soit désormais exclue et que la sous-population soit appelée Méditerranée intérieure.
 - C. Le statut de conservation s'est aggravé
 5. Le statut du rorqual commun de Méditerranée s'est détérioré, passant de Vulnérable à En Danger.
 - D. Le statut de conservation a été évalué pour la première fois (y compris ceux qui étaient initialement insuffisamment documentés).
 6. Les dauphins à bec étroit de Méditerranée ont été évalués comme Quasi menacés. Les baleines à bec de Cuvier de Méditerranée ont été évaluées en 2018 comme Vulnérables - en 2006, elles avaient été classées comme Données insuffisantes. Les dauphins de Risso, évalués comme Données insuffisantes en 2012, ont maintenant été évalués comme En danger.
 7. En termes d'unités plus petites, les globicéphales noirs de Méditerranée sont maintenant considérés comme deux unités - les globicéphales noirs de Méditerranée intérieure sont en danger tandis que ceux du détroit de Gibraltar sont en danger critique d'extinction. Quatre unités locales plus petites d'autres espèces ont également été convenues et évaluées : Dauphins communs du Golfe de Corinthe - En danger critique d'extinction ; Grands dauphins communs du Golfe d'Ambracia - En danger critique d'extinction ; Dauphins rayés du Golfe de Corinthe - En danger (en cours de révision) ; Orques du Déroit de Gibraltar - En danger critique d'extinction.
 8. Le Comité Scientifique attire l'attention sur le fait que dans toute la zone de l'Accord, seules deux « sous-populations » sont considérées comme étant de préoccupation mineure. Malgré le bon travail entrepris au cours des 25 dernières années, cela souligne que beaucoup plus de travail et d'efforts sont nécessaires pour que

¹ <https://www.iucnredlist.org/>

² Actuellement ces classifications restent provisoires étant donné que les évaluations sont en cours de révision par l'UICN

l'ACCOBAMS et ses Parties atteignent ses objectifs de conservation. Le Comité note qu'il y a quatre projets de Plans de Gestion de Conservation (CMP) qui sont sur le point d'être achevés (voir la Recommandation 14.3 sur les CMP). Il recommande que le projet de CMP pour les dauphins communs accorde une attention particulière aux animaux du Golfe de Corinthe qui ont été nouvellement désignés comme En Danger Critique d'Extinction.

9. Le Comité Scientifique **réitère** que de nombreuses mesures de conservation ont été développées et recommandées par celui-ci au cours des années et que beaucoup d'entre elles ont été approuvées et adoptées par les Parties dans différentes Résolutions. Par conséquent, l'objectif prioritaire reste pour les Parties de mettre en œuvre, de respecter et d'appliquer ces mesures de conservation afin de parvenir à un état de conservation favorable des espèces dans la zone de l'Accord. De plus, les Etats non-Parties de l'aire de répartition sont encouragés à utiliser les actions de conservation recommandées développées dans le cadre de l'ACCOBAMS.
10. Le Comité **demande instamment aux Parties et aux Non-Parties** d'accorder une attention particulière aux « sous-populations » qui ont été évaluées comme étant En Danger Critique d'Extinction (toutes les petites unités locales) et En Danger, et de prendre les mesures de conservation appropriées. Tout en soutenant fortement et en mettant en œuvre des actions de conservation dans les projets de CMP pertinents, de nombreuses sous-populations En Danger Critique d'Extinction et En Danger n'ont pas encore de CMP et il n'est pas approprié d'attendre que ceux-ci soient développés avant de prendre des mesures.

Tableau 1- Résumé des estimations 2018-2021 des cétacés dans la région de l'ACCOBAMS.

Classification de la Liste Rouge
En Danger Critique
Les dauphins communs dans le Golfe de Corinthe
Les dauphins communs dans le golfe d'Ambracia
Les orques dans le détroit de Gibraltar
Les globicéphales noirs dans le Détroit de Gibraltar
En Danger
Les grands dauphins de mer Noire
Les dauphins communs en Méditerranée intérieure
Les rorquals communs en Méditerranée
Les marsouins communs de mer Noire
Les globicéphales noirs en Méditerranée intérieure
Les dauphins de Risso en Méditerranée
Les cachalots en Méditerranée
Les dauphins rayés dans le Golfe de Corinthe
Vulnérable
Les dauphins communs de mer Noire
Les baleines à bec de Cuvier en Méditerranée
Préoccupation mineure
Les grands dauphins en Méditerranée
Les dauphins rayés en Méditerranée

RECOMMANDATION 14.3 - PLANS DE GESTION DE CONSERVATION (CMP)

1. Conformément à la Résolution 6.21 de l'ACCOBAMS, le Comité Scientifique a consacré des efforts importants au cours de la dernière période triennale (2020-2022) pour développer des projets de CMP pour le rorqual commun de Méditerranée, le dauphin de Risso, le dauphin commun et le grand dauphin. Malgré les retards dus à Covid-19, les projets seront achevés du point de vue du Comité Scientifique lors d'un atelier en mars 2022.

Quelques éléments clés des CMP incluent :

- (a) le soutien des autorités nationales ;
 - (b) l'implication des parties prenantes ;
 - (c) la reconnaissance du fait que les plans de gestion de conservation viennent compléter les mesures existantes sans les remplacer ;
 - (d) une vue d'ensemble du statut actuel des espèces ;
 - (e) des objectifs clairs et réalisables ;
 - (f) des mesures d'atténuation pratiques et hiérarchisées et d'autres actions;
 - (g) un suivi et des rapports réguliers ;
 - (h) des structures de gouvernance claires pour coordonner l'engagement des principales parties prenantes.
2. Le Comité **souligne** l'importance de coordinateurs de CMP à plein temps agissant sous la direction de groupes de pilotage de CMP qui représentent les principales parties prenantes. La nécessité d'organiser des ateliers pour les parties prenantes afin de finaliser chaque CMP est un élément essentiel du processus, car l'obtention d'un accord entre les principales parties prenantes est la clé de l'efficacité des CMP et de la réussite de la mise en œuvre des actions.
 3. Le Comité Scientifique **recommande** aux Parties de soutenir la tenue de tels ateliers, si possible avant la MOP de 2022 ou peu après. La participation devrait inclure les OIG concernées, notamment la CBI qui a développé l'approche CMP, les autorités locales et nationales, l'industrie et les ONG.
 4. Le Comité Scientifique reconnaît que bien que l'idéal serait d'avoir des CMP pour toutes les espèces et unités cohérentes des régions de l'ACCOBAMS, des priorités doivent être établies. Le Comité attire l'attention sur les récentes évaluations de la Liste Rouge de l'UICN dans ce contexte (Recommandation 14.2 sur la Liste Rouge de l'UICN). Sur cette base, le Comité **recommande** que les Parties considèrent les espèces/populations suivantes comme bénéficiant de CMP pour la période triennale à venir et recommande que les Etats de l'aire de répartition concernés envisagent de les proposer à travers de l'ACCOBAMS pour le processus de CMP :

(a) Cachalots de Méditerranée

Ils sont considérés comme " En Danger " dans la Liste Rouge et le Comité Scientifique de la CBI a recommandé en 2020 et 2021 qu'ils soient traités comme une « population prioritaire » aux fins du processus de développement du CMP. Outre les collisions avec les navires, les bruits d'origine anthropique et les prises accidentelles, il a été noté que les cachalots peuvent également être particulièrement vulnérables aux déchets marins. Les États de l'aire de répartition incluent : l'Albanie, l'Algérie, Chypre, l'Égypte, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, la Libye, Malte, Monaco, le Maroc, la Tunisie et la Turquie.

(b) Baleines à bec de Cuvier de Méditerranée

Ils sont considérés comme « Vulnérables » dans la Liste Rouge et les menaces incluent le bruit d'origine anthropique, la dégradation de l'habitat, la pollution chimique, les prises accidentelles et l'ingestion de déchets marins. Les États de

l'aire de répartition incluent : l'Albanie, l'Algérie, la Croatie, Chypre, l'Espagne, la France, la Grèce, Israël, l'Italie, Monaco, le Monténégro, le Maroc et la Turquie.

(c) Cétacés de mer Noire

Les marsouins communs et les grands dauphins de la mer Noire sont classés comme « En Danger » dans la Liste Rouge de l'UICN, et les dauphins communs sont considérés comme « Vulnérables ». La Commission de la mer Noire (Unité de Coordination Sous-Régionale) a recommandé en 2021 de développer le plan de conservation révisé pour les cétacés de la mer Noire, en tant que Plans de Conservation séparés pour chacune des trois espèces. Les menaces incluent les prises accidentelles (en particulier pour le marsouin commun), la dégradation de l'habitat (y compris la réduction des proies), les captures illégales de grands dauphins de la nature vers la captivité et les conséquences des bio-invasions par des espèces étrangères. Les États de l'aire de répartition incluent : la Bulgarie, la Géorgie, la Roumanie, la Russie, la Turquie et l'Ukraine.

5. Le Comité a noté que le Programme de Travail 2020-2022 de l'ACCOBAMS (Résolution 7.6) a également souligné la nécessité d'améliorer la collecte de données relatives à la génétique des populations de cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS (et voir la discussion au point 3.2.3). Si nécessaire, les projets de CMP peuvent incorporer des actions impliquant une telle collecte de données (y compris les zones et les méthodes), ainsi qu'incorporer les actions envisagées par le réseau de surveillance de la santé proposé au point 3.3.5.

RECOMMANDATION 14.4 - RÉSEAUX D'ÉCHOUAGE POUR LES CÉTACÉS (CSN)

1. Les Réseaux d'échouage pour les Cétacés (CSN) sont reconnus comme une source importante de données complémentaires sur la mortalité des cétacés, y compris les prises accidentelles. Les CSN varient considérablement en fonction des exigences scientifiques, des motivations politiques, des ressources, des infrastructures et de l'expérience du personnel. Une approche par paliers de triage des carcasses permet de mener des enquêtes à différents niveaux, en fonction des ressources, des installations ou de l'expérience du réseau d'échouage, et offre un cadre de collecte et d'interprétation des données adapté et optimisé aux ressources disponibles. Dans un grand nombre de cas analysés par les CSN existants, la cause de la mort n'a pas pu être identifiée, ce qui indique qu'il est encore possible d'améliorer l'expertise.
2. La nécessité d'une formation appropriée et d'un financement adéquat est fréquemment citée comme l'une des principales causes empêchant le fonctionnement optimal d'une CSN. L'utilisation des nouvelles technologies augmente la possibilité de formation, de soutien et de conseil à distance en cas d'échouage de cétacés en utilisant la réalité virtuelle et la télé-nécropsie. Le Comité Scientifique **recommande** que ces approches et technologies soient testées afin de mettre en œuvre un programme de formation continue, reliant les experts aux scientifiques locaux confrontés aux échouages de cétacés, afin de garantir une approche standardisée des investigations post-mortem, de la collecte des données, de l'échantillonnage des tissus et des analyses.
3. Le Comité Scientifique **encourage** également la poursuite des études utilisant les investigations post-mortem sur les animaux échoués en utilisant un cadre de diagnostic dédié pour évaluer la mortalité des prises accidentelles, comme l'utilisation de modèles de dérive des carcasses.
4. Le Comité Scientifique **souligne** la nécessité d'améliorer la collecte de données sur la génétique et la pathologie des populations de cétacés, et **recommande** un effort de renforcement des capacités dans le développement des banques de tissus et **encourage** la poursuite de la collaboration au niveau régional entre les banques de tissus afin de faciliter les échanges d'échantillons de tissus pour des analyses conjointes.

RECOMMANDATION 14.5 - BYCATCH

1. Le Comité Scientifique **réitère fortement** que les prises accidentelles dans les engins de pêche constituent une menace répandue et significative pour les cétacés dans toute la zone de l'Accord, bien que des estimations solides manquent pour la plupart des zones et pour la région dans son ensemble. Il est essentiel qu'une meilleure compréhension des niveaux de prises accidentelles soit développée dès que possible. Avec les résultats de l'ASI, cela permettra une meilleure détermination des taux de prises accidentelles et aidera ainsi à déterminer les niveaux de réduction des prises accidentelles nécessaires pour permettre d'atteindre les objectifs de conservation de l'ACCOBAMS.
2. Malgré la nécessité de meilleures estimations, le Comité Scientifique **demande instamment** que les efforts d'atténuation soient intensifiés immédiatement dans toute la région et en particulier dans les zones/populations identifiées comme étant En Danger Critique ou En Danger dans la Liste Rouge de l'UICN (Voir Recommandation 14.2 sur la Liste Rouge de l'UICN).
3. Le Comité Scientifique **reconnaît** que les réseaux d'échouage de cétacés (CSN) sont une source importante de données pour déterminer les causes de mortalité des cétacés, y compris les prises accidentelles. Il **prend note** des résultats de l'examen des données disponibles sur les prises accidentelles de cétacés dans les bases de données d'échouage de la zone de l'ACCOBAMS et **invite** le Secrétariat à partager ces résultats avec les Parties et les organisations pertinentes. Il **encourage** également la réalisation d'autres études sur l'utilisation des données d'échouage pour évaluer le taux de mortalité des prises accidentelles, comme l'utilisation de modèles de dérive des carcasses, tout en reconnaissant que les analyses des données d'échouage sous-estiment presque toujours les prises accidentelles à un degré inconnu.
4. La mortalité causée par l'ingestion de matériel de pêche en rapport avec la déprédation est également une source de préoccupation et les études sur le comportement des animaux pendant les interactions avec les pêcheries sont importantes pour le développement de mesures d'atténuation efficaces.
5. Le Comité Scientifique **approuve** les recommandations (https://accobams.org/wp-content/uploads/2021/09/SC14.Inf10_JBWG1-Recommendations.pdf) sur la surveillance et l'atténuation de la première Réunion du Groupe de travail conjoint ACCOBAMS-ASCOBANS sur les prises accidentelles, organisée en février 2021, et **exhorte** les Parties à les mettre en œuvre dès que possible.

La mer Noire

6. Le Comité Scientifique **exprime une grande inquiétude** quant au problème des prises accidentelles en mer Noire. Les résultats du projet CeNoBS (<https://www.cenobs.eu/content/deliverables>), y compris la campagne aérienne et l'étude pilote sur les prises accidentelles dans les filets de turbot, ainsi que ceux d'autres études locales récentes ont mis en évidence, même avec des hypothèses prudentes, le lien significatif entre les prises accidentelles dans la pêche au turbot et la mortalité saisonnière élevée des marsouins communs en mer Noire, qui menace la viabilité de cette sous-espèce. Par conséquent, le Comité **recommande vivement** aux autorités compétentes de mettre en œuvre de toute urgence des actions continues visant à élaborer et à appliquer des mesures pour réduire les niveaux de prises accidentelles, à améliorer les programmes de surveillance obligatoires (par exemple, ceux qui sont gérés dans le cadre de la collecte de données de l'UE) et à rendre disponibles les données officielles sur l'effort de pêche dans la pêcherie de turbot.
7. En outre, les programmes de surveillance obligatoires et la disponibilité d'un effort de pêche fiable, mentionnés ci-dessus, permettront d'établir des estimations solides de la taille de la flotte et de la longueur totale des filets utilisés, ce qui permettra d'affiner les estimations des prises accidentelles totales en mer Noire. La coopération

avec les pêcheurs et les autorités chargées du contrôle de la pêche en vue d'améliorer la déclaration des prises accidentelles sera essentielle à cet égard, de même que la surveillance globale des prises accidentelles par des observateurs embarqués, des questionnaires adressés aux pêcheurs et/ou d'autres moyens techniques disponibles, tels que la surveillance électronique à distance (REM).

8. Le Comité souligne qu'une application rigoureuse des lois et règlements existants est nécessaire dans la région pour réduire au minimum la pêche IUU.
9. La récupération des animaux capturés accidentellement sur les navires devrait être encouragée par les autorités compétentes afin d'obtenir des données biologiques, y compris des échantillons de tissus, pour un large éventail d'analyses visant à comprendre le statut et les caractéristiques démographiques des populations concernées.
10. Le Comité **encourage** la poursuite des essais et du développement des mesures d'atténuation des prises accidentelles en mer Noire, en tenant compte des spécificités locales (par exemple, l'évaluation de l'efficacité des pingres spécifiquement pour les marsouins de la mer Noire). Sans retarder la mise en œuvre de mesures d'atténuation immédiates (notamment l'utilisation de pingres qui se sont avérés efficaces ailleurs pour les marsouins communs), les effets négatifs potentiels à long terme des pingres, tels que l'accoutumance et l'exclusion de l'habitat, devraient être soigneusement examinés, et une analyse coûts/avantages écologiques et économiques devrait être réalisée. D'autres mesures d'atténuation potentielles devraient également être identifiées et testées en collaboration avec les pêcheurs ; la fermeture spatio-temporelle de la pêche devrait être envisagée lorsque d'autres mesures d'atténuation ne sont pas possibles.
11. En conclusion, le Comité **demande instamment** aux Parties de l'ACCOBAMS en mer Noire de faciliter la création d'un Groupe de Travail d'Urgence avec la pleine participation de la Commission Européenne, du Secrétariat de l'ACCOBAMS et du CS, de la CGPM et du Secrétariat de la Commission de la mer Noire pour identifier et mettre en œuvre les meilleures mesures de gestion de la pêche.

La mer Méditerranée

12. La situation en mer Méditerranée reste également préoccupante. Le Comité Scientifique **réitère son inquiétude** quant à l'utilisation de filets maillants dérivants illégaux pour les grands pélagiques qui continuent à causer la mortalité de plusieurs espèces de cétacés (en particulier le cachalot, espèce menacée) et **recommande** que la législation existante relative à l'interdiction de ces engins de pêche soit pleinement appliquée par les Parties en mer Méditerranée.
13. Le Comité Scientifique **souligne** la nécessité de prendre en compte de manière urgente les résultats à venir (attendus pour la mi-2022) du projet MedBycatch qui a été mis en œuvre dans 5 pays méditerranéens depuis 2017 et comprend plus de 2 ans de collecte de données sur les prises accidentelles multi-taxa (y compris les cétacés) et des essais d'atténuation des prises accidentelles fondés sur la science. Le projet MedBycatch a montré la valeur des programmes d'observateurs embarqués et des questionnaires pour collecter en grand nombre des données sur les prises accidentelles, définir les principales sources d'interactions des prises accidentelles et aider les décideurs et les scientifiques à concevoir des mesures d'atténuation des prises accidentelles multi-taxa fondées sur la science, y compris la modification des engins de pêche, les mesures spatio-temporelles et les instruments juridiques.

14. Le Comité Scientifique **a également noté** qu'à ce jour, peu de modèles de pingons ont été testés en Tunisie dans le cadre du projet MAVA Déprédation et souligne que davantage de recherches sont nécessaires sur l'efficacité de cet outil d'atténuation à court et à long terme.
15. Dans l'ensemble, le Comité Scientifique **recommande** la poursuite de telles études en Méditerranée afin de surveiller et d'évaluer les prises accidentelles et la déprédation pour s'assurer que les mesures d'atténuation fonctionnent.

RECOMMANDATION 14.6 - BRUIT

Le Comité Scientifique **réitère** que la pollution sonore anthropogénique reste une préoccupation importante dans la région de l'ACCOBAMS et **souligne** que la mer Noire a été peu étudiée en termes de surveillance du bruit sous-marin malgré un nombre croissant d'activités qui produisent du bruit sous-marin et la présence d'espèces résidentes sensibles au bruit.

Par conséquent, le Comité Scientifique :

1. **reconnaît** que la plateforme en ligne NETCCOBAMS fournit de nouvelles informations sur la propagation du bruit lié à la navigation dans le contexte des habitats des cétacés - elle exploite les meilleures données scientifiques disponibles sur la répartition des cétacés et la propagation continue du bruit anthropique pour déterminer les zones à risque d'effets néfastes causés par cette pression anthropique ;
2. **reconnaît** que les zones à risque générées par le bruit des navires sont largement répandues en ce qui concerne les habitats des cétacés et que cela représente une préoccupation majeure pour la conservation des cétacés - ces zones à risque devraient également être prises en compte lors de la conception de mesures d'atténuation des collisions entre navires et grands cétacés, afin de garantir que ces mesures n'augmentent pas le bruit dans des zones déjà à risque pour les plongeurs en eau profonde ;
3. **réitère** l'importance de l'engagement des parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des mesures d'atténuation ;
4. **exprime** ses préoccupations concernant les conclusions de l'Agence Européenne pour l'Environnement (AEE) et de l'Agence Européenne pour la Sécurité Maritime (AESM) dans leur rapport environnemental sur le transport maritime européen (EMTER) 2021, selon lesquelles les niveaux de bruit sous-marin ont doublé dans les eaux de l'UE entre 2014 et 2019 ;
5. **prend note** de l'ébauche du Rapport II sur les Hotspots de Bruit (ACCOBAMS-SC14/2021/**Doc21**) et reconnaît le besoin de données supplémentaires sur les activités génératrices de bruits impulsifs afin de générer un ensemble de données plus complet ;
6. **reconnaît** le travail effectué pour développer la méthodologie de calcul des cartes de risques acoustiques préliminaires (ACCOBAMS-SC14/2021/**Doc23**) présentées au cours de la réunion qui fourniront, une fois achevées, de nouvelles informations sur l'étendue des perturbations subies par les cétacés, et que cette méthodologie est pertinente pour le processus des CCH ;
7. **demande instamment** aux Parties d'éviter l'introduction de bruits impulsifs potentiellement nuisibles, tels que ceux produits par les canons à air, les sparkers, les sonars actifs dans les zones importantes pour les cétacés telles que le Sanctuaire Pelagos, les zones marines protégées et les IMMA ;
8. **demande** au Secrétariat, en liaison avec le Comité Scientifique, de :
 - (a) diffuser, lorsqu'elles seront terminées, les informations sur la plateforme en ligne NETCCOBAMS sur les zones de risque acoustique (voir la recommandation 14.10 sur NETCCOBAMS),
 - (b) rappeler aux parties prenantes concernées de mettre en œuvre l'Annexe 1 « Plan d'action résultant de l'atelier ACCOBAMS sur les sonars et les interactions avec les cétacés » de la Résolution 7.13 sur le bruit sous-marin

d'origine anthropique et approcher le Secrétariat d'ASCOBANS pour explorer le potentiel d'efforts conjoints de sensibilisation auprès des marines nationales et de l'OTAN pour atténuer le bruit des activités militaires,

- (c) développer des projets/initiatives communs pour simuler des mesures d'atténuation, telles que des réductions de vitesse, et les avantages qui en découlent, dans le but de réduire l'impact du bruit sur les habitats des cétacés.

9. encourage les Parties à:

- (a) améliorer la formation des régulateurs sur l'application appropriée des évaluations d'impact environnemental (EIE) de la CMS et des directives sur le bruit de l'ACCOBAMS avant l'approbation des projets, y compris en les informant de la volonté des Secrétariats de la CMS et de l'ACCOBAMS de fournir des conseils ;
- (b) s'engager dans le processus en cours de « révision des directives 2014 de l'OMI pour la réduction des bruits sous-marins émis par la navigation commerciale afin de remédier aux effets néfastes sur la vie marine (circulaire MEPC.1/Circ.833) (directives 2014) et identification des prochaines étapes » et promouvoir l'évolution du statut des directives pour favoriser l'amélioration de leur prise en compte par les parties de l'OMI ;
- (c) promouvoir la mise en œuvre de la réduction de la vitesse des navires (par exemple, la navigation à vitesse réduite) en tant que mesure opérationnelle présentant de multiples avantages environnementaux, notamment la réduction du bruit sous-marin et des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que du risque de collision avec les navires, et promouvoir ces mesures dans le cadre de la proposition de PSSA en Méditerranée du Nord-Ouest ;
- (d) prendre note du fait que la question de la pollution sonore sous-marine causée par les navires ne peut être traitée efficacement que par des mesures de l'OMI et par la coopération internationale, et que l'application de mesures obligatoires permet de maintenir des conditions de concurrence équitables pour le secteur privé ;
- (e) inviter les autorités portuaires à élaborer des programmes d'incitation pour encourager la surveillance et la réduction des émissions sonores sous-marines, et à signaler régulièrement toutes les activités génératrices de bruit afin d'améliorer la cartographie pour le rapport sur les Hotspots du bruit (SC14.Doc21) ;
- (f) s'engager dans des essais mesurant l'impact de la réduction de la vitesse et d'autres mesures opérationnelles réduisant le bruit sous-marin dans leurs eaux ;
- (g) donner mandat aux institutions nationales responsables de fournir des données sur les sources génératrices de bruit impulsif de toute la zone de l'ACCOBAMS au Registre International du Bruit existant géré par l'ACCOBAMS ;
- (h) donner mandat aux institutions nationales responsables de fournir les données nécessaires à la mise à jour des cartes de risques et de produire des cartes pour la mer Noire en tenant compte des espèces cibles pertinentes, en rappelant notamment la Résolution 7.13 qui prévoit l'élaboration de cartes de hotspots de bruit pour la mer Noire, reflétant les activités génératrices de bruit impulsif et continu.

10. demande au JN WG de:

- (a) fournir des commentaires finaux et des contributions au document de la CMS sur la Meilleure Technologie Disponible et la Meilleure Pratique Environnementale pour trois sources de bruit : la navigation, les études sismiques par canons à air et le forage³;
- (b) produire une étude sur les effets du bruit sous-marin généré par l'augmentation prévisible des parcs éoliens dans la zone de l'ACCOBAMS, en abordant toutes les phases du parc éolien, depuis les études d'implantation jusqu'au déclassement ;
- (c) examiner le projet de Rapport II sur les Hotspots du bruit (ACCOBAMS-SC14/2021/Doc21) et de fournir des informations supplémentaires indispensables, y compris des informations sur les exercices militaires utilisant

³ https://www.cms.int/sites/default/files/document/cms_cop13_inf.9_noise-bat-bep_e.pdf

des sonars actifs, et en particulier de demander au Groupe Consultatif Industriel de fournir toute information pertinente sur les activités génératrices de bruit impulsif dans la zone de l'Accord depuis 2016 ;

- (d) examiner les modèles de bruit disponibles dans NETCCOBAMS (voir la Recommandation 14.10 sur NETCCOBAMS), en tenant également compte des développements récents de l'EU DCSMM-D11C2, afin de comparer ce modèle de bruit avec les enregistrements de bruit d'origine anthropique *in situ* disponibles, effectués en différents points de la zone de l'ACCOBAMS, et en tenant compte des différentes sensibilités des différentes espèces de cétacés.

RECOMMANDATION 14.7 - COLLISIONS AVEC LES NAVIRES

1. L'ACCOBAMS et la Commission Baleinière Internationale (CBI) ont depuis longtemps reconnu le problème des collisions avec les navires, en particulier avec les grandes baleines telles que les rorquals communs et les cachalots, et ont travaillé ensemble pour mieux comprendre le problème et développer des mesures d'atténuation efficaces, entre autres, dans la zone de l'ACCOBAMS. Ces préoccupations sont liées aux questions de conservation, de bien-être animal et de sécurité humaine.

2. Le Comité Scientifique **recommande** que le Groupe de Travail de l'ACCOBAMS sur les collisions avec les navires se mette en relation avec les nations riveraines et avec d'autres pour continuer à obtenir des informations concernant à la fois les cétacés et le trafic maritime, ce qui lui permettra de mieux identifier les zones pour les cétacés (en particulier les rorquals communs et les cachalots) où ils sont (ou sont potentiellement) susceptibles d'être victimes de collisions avec les navires (en se basant sur des modèles de risque qui incorporent des informations sur la distribution des baleines et des navires et des prédictions sur les taux de collision).
 Pour ce faire, il faut :
 - (a) rapporter et cartographier les mouvements des navires et la densité de la navigation à des échelles géographiques appropriées, y compris les estimations des navires qui ne sont pas tenus de transmettre des signaux AIS ;
 - (b) collaborer avec les compagnies maritimes et les exploitants de navires, impliquant à la fois des approches ascendantes (c'est-à-dire la sensibilisation, la participation) et descendantes (c'est-à-dire la réglementation) ;
 - (c) cartographier la distribution temporelle et géographique et l'abondance des cétacés en relation avec des informations similaires sur le trafic maritime afin d'identifier les zones potentielles à haut risque ;
 - (d) estimer le nombre de collisions avec des navires, y compris les données :
 - des réseaux d'échouage (y compris les nécropsies détaillées) ;
 - des études de photo-identification (les photographies peuvent contenir des preuves de rencontres non létales avec des navires) ;
 - recueillies par la base de données de la CBI sur les collisions avec les navires ;
 - recueillies lors des campagnes en mer.
 - (e) des exercices de modélisation pour évaluer le niveau de risque et les implications potentielles en matière de conservation.

3. Le travail effectué par le CS et le GT doit conduire à la création d'un réseau méditerranéen, incluant les Etats de l'aire de répartition de l'ACCOBAMS, les Partenaires de l'ACCOBAMS, la CBI, différents instituts de recherche, et les compagnies maritimes concernées pour contribuer à la base de données centrale sur les collisions entre navires développée par la CBI (<https://iwc.int/ship-strikes>), afin de faciliter l'échange d'informations et le partage de données.

4. Les éléments clés du travail de la CBI et de l'ACCOBAMS impliquent une meilleure communication avec les parties prenantes (par exemple, les compagnies maritimes), l'implication directe du transport maritime dans les initiatives d'atténuation, et l'augmentation du signalement des incidents de collision par le biais d'initiatives régionales et surtout de la base de données mondiale des collisions de navires. Cela conduira à un effort accru à cet égard dans la zone de l'ACCOBAMS.
 Ces efforts doivent inclure :
 - (a) la promotion de la question et de l'importance des rapports par le biais d'un certain nombre de forums, y compris la presse marine spécialisée ;
 - (b) poursuivre l'évaluation et la diffusion des informations sur les méthodes d'atténuation ;

- (c) favoriser le développement de systèmes d'incitation pour les compagnies maritimes adoptant les mesures d'atténuation suggérées ;
- (d) une coopération supplémentaire avec l'Organisation Maritime Internationale (OMI) (et son MEPC) à la fois par le biais des accords de la CBI et de la CMS, mais aussi par des initiatives avec les Etats membres (le mécanisme le plus approprié pour l'action de l'OMI) ;
- (e) améliorer la coopération avec l'Accord Pelagos en ce qui concerne l'organisation et la mise en œuvre de toute initiative menée dans la zone de l'Accord Pelagos ;
- (f) améliorer les protocoles d'identification des collisions avec les navires par le biais de nécropsies ;
- (g) enquêter sur les incidences concernant la nature des blessures causées par les collisions avec les navires dans le cadre d'études de photo-identification (par exemple, le projet sur les collisions avec les navires financé par l'Accord Pelagos) ;
- (h) encourager les études qui améliorent l'accès à la distribution temporelle et spatiale de la navigation, en particulier les navires qui ne transmettent pas d'informations AIS ;
- (i) encourager les études qui améliorent notre compréhension de la distribution temporelle et spatiale des cétacés dans la région, y compris les études de télémétrie ;
- (j) encourager les études visant à élaborer et à évaluer des mesures d'atténuation, en tenant compte notamment des résultats obtenus aux points (g) et (h) ci-dessus, en reconnaissant que les mesures appropriées devront être spécifiques à une zone donnée, mais que les modifications apportées à la navigation peuvent également avoir un impact sur d'autres zones ;
- (k) capitaliser les résultats des projets en cours et à venir concernant les collisions avec les navires (par exemple, Sicomar plus et Life *conceptu maris*, avec cartes, évaluation des risques de collision, webGIS mis en œuvre avec les données AIS et collaboration avec les compagnies maritimes).

5. Le CS **reconnait** les zones à haut risque suivantes, où les collisions avec les navires sont fréquentes dans la Région de l'ACCOBAMS, et **recommande** que des mesures d'atténuation soient mises en œuvre de toute urgence :
1. *Détroit de Gibraltar - rorquals communs et cachalots*
 2. *Îles Baléares - rorquals communs et cachalots*
 3. *Bassin des Baléares et côte catalane - rorquals communs et cachalots*
 4. *Mer d'Alboran orientale - rorquals communs et cachalots*
 5. *Sanctuaire Pelagos - rorquals communs et cachalots*
 6. *Fosse hellénique, Grèce – cachalots*
6. Les mesures d'atténuation des collisions entre les navires et les rorquals communs ont été discutées lors d'ateliers dédiés de la CBI et de l'ACCOBAMS (Beaulieu sur Mer, 2010 ; Panama, 2014 ; Messinia, 2019), au cours desquels différentes recommandations ont été discutées et suggérées. Les mesures qui séparent les baleines des navires (ou du moins minimisent la cooccurrence) dans l'espace et dans le temps, dans la mesure du possible, sont les plus efficaces, lorsque cela est possible (par exemple, les schémas de routage). **Lorsqu'il n'est pas possible d'établir des routes pour séparer les baleines des navires, la seule mesure démontrée pour réduire les collisions mortelles avec la plupart des grandes baleines est de réduire la vitesse.**
7. Le CS encourage les chercheurs, les institutions scientifiques et les organisations partenaires, engagés dans le développement de projets de localisation en temps réel des cétacés, qui sont conçus comme des outils complémentaires pour éviter les collisions avec les navires, à partager et à communiquer leurs résultats. Le CS encourage l'intégration des systèmes en temps réel développés afin de renforcer leur efficacité.

8. Il convient également de mettre l'accent sur la collecte et la communication de données à la Base de Données Globale de la CBI sur les collisions avec les navires, ce qui permettra à la fois : (i) de faciliter l'évaluation, la hiérarchisation et le suivi des collisions avec les navires en tant que menace pour diverses populations et régions; et (ii) d'aider au développement de mesures d'atténuation.
9. Le dernier atelier CBI-UICN-ACCOBAMS (Messinia, 2019) **recommande** que les étapes suivantes soient entreprises dans le cadre d'un processus d'identification des zones à haut risque de collision avec des navires basé sur les IMMA :
 - (a) Informations sur le trafic (par exemple, types de navires, taille, vitesse, pavillon, etc.) : tracer les principales routes des navires pour voir si elles traversent des IMMA qui abritent des populations importantes ou à forte densité d'espèces menacées et/ou vulnérables aux collisions avec les navires ;
 - (b) Informations sur les espèces (par exemple, l'abondance relative, le statut, le comportement animal/la saisonnalité/l'utilisation des cycles de vie clés dans et au sein des IMMA) ;
 - (c) Gestion et atténuation.
10. Le CS **recommande** que les Parties développent et soutiennent le processus de désignation d'une Zone Maritime Particulièrement Sensible (PSSA) par l'OMI à une échelle qui inclut l'IMMA du nord-ouest de la Méditerranée, le talus et le canyon, plus la partie orientale au large de la frontière orientale du Sanctuaire Pelagos et le corridor espagnol, afin de prendre en compte les mouvements et la distribution des populations de baleines. Le zonage de la région avec des outils d'atténuation des collisions avec les navires (par exemple, des mesures de réduction de la vitesse et de routage) pourrait être proposé dans le cadre des mesures de protection associées au sein de la PSSA. La proposition doit prendre en compte le modèle sur le bruit acoustique (basé sur les données AIS) et les risques pour les cachalots et les baleines à bec de Cuvier afin d'éviter la désignation de mesures augmentant le risque acoustique de ces dernières.
11. La coopération avec l'OMI, d'autres OIG, les autorités nationales, l'industrie du transport maritime, les autorités portuaires et l'industrie de l'observation des baleines est essentielle pour une atténuation efficace. Par exemple, à travers le processus CCH, lancé par l'ACCOBAMS, le chevauchement des menaces humaines actuelles et connues et les Zones Importantes pour les Mammifères Marins (IMMA). Le Comité Scientifique **recommande** que les Parties demandent au Secrétariat d'accroître la communication avec les parties prenantes concernées et de les informer de la volonté du Comité Scientifique et du Groupe de Travail sur les collisions avec les navires de l'ACCOBAMS de fournir des conseils.

RECOMMANDATION 14.8 - ACTIVITES COMMERCIALES D'OBSERVATION DE CETACES⁴

1. Au cours de la dernière décennie, la présence d'une grande diversité de cétacés dans la région de l'ACCOBAMS a conduit au développement d'un nombre important d'opérateurs commerciaux d'observation de cétacés.
2. Lorsqu'elles sont menées de manière responsable, les activités de whale watching ont le potentiel de générer des revenus et des moyens de subsistance pour les communautés côtières, ainsi que de contribuer à la sensibilisation du public et à une meilleure compréhension de la présence et de la distribution des baleines, des dauphins et des marsouins et, finalement, de leurs besoins en matière de conservation. Cependant, lorsque le secteur se développe trop rapidement ou que les opérateurs se livrent à des pratiques irresponsables, l'observation commerciale de cétacés peut également devenir une source d'inquiétude sérieuse pour les populations sauvages de cétacés qui peuvent déjà souffrir d'une baisse de leur condition physique ou d'un déclin de leur population en raison des prises accidentelles, de la dégradation de l'habitat, du changement climatique et d'autres menaces.
3. Conscient que la Résolution 4.7 de l'ACCOBAMS établit des lignes directrices claires pour l'observation commerciale des cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS, et que la Résolution 6.20, Annexe 2, élargit ces conseils en fournissant une description détaillée des normes associées au Certificat « High Quality Whale Watching® » (HQWW), et le code de bonne conduite que les opérateurs doivent suivre pour obtenir ce label.
4. Le Comité Scientifique de l'ACCOBAMS :
 - (a) En accord avec les résolutions précédentes de l'ACCOBAMS (Res. 4.7, Res. 6.20 et Res. 7.16) **réitère** le besoin d'une réglementation légalement applicable pour l'observation des cétacés qui soit en place et entièrement mise en œuvre par toutes les Parties à l'ACCOBAMS.
 - (b) **Approuve** la nouvelle version des Lignes Directrices pour la Gestion des Activités d'Observation des Cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS (ACCOBAMS-SC14/2021/Doc29).
 - (c) **Convient** que le formulaire de collecte de données proposé pour les navires commerciaux d'observation des baleines inclus dans l'Annexe 4 de la Résolution 6.20 doit être revu et mis à jour.
 - (d) **Recommande** que le Groupe de Travail sur l'observation des cétacés établi en 2014 lors de la neuvième réunion du Comité Scientifique poursuive son travail et teste la procédure commune révisée (système de collecte de données) pour l'activité d'observation des cétacés dans les zones pilotes précédemment identifiées (Bassin liguro-provençal, y compris le Sanctuaire Pelagos, Détroit de Gibraltar, et sud du Portugal).
 - (e) **Approuve** les résultats de l'étude visant à identifier les hotspots des activités d'observation des baleines dans la zone de l'ACCOBAMS (ACCOBAMS-SC14/2021/Doc28).
 - (f) **Encourage** les Parties à mettre en œuvre une législation spécifique (en accord avec les Lignes Directrices de l'ACCOBAMS) pour atténuer la pression potentielle sur les populations de cétacés dans les hotspots d'observation commerciale des cétacés identifiés.
 - (g) **Encourage** en outre les Parties à promouvoir les objectifs du Green Deal européen et notamment la transition vers la réduction des émissions de CO₂ et du bruit des navires, en particulier auprès des opérateurs commerciaux d'observation de cétacés.
 - (h) **Recommande** que les résultats des travaux à mener sur les hotspots soient utilisés pour compléter le processus sur les Habitats Critiques pour les Cétacés (CCH).
 - (i) **Recommande** aux Parties de mettre en œuvre et de continuer à promouvoir et à améliorer le statut du Certificat "High Quality Whale-Watching®" en collaboration avec l'Accord Pelagos et d'autres organisations intergouvernementales et accords environnementaux multilatéraux pertinents dans la zone de l'Accord (par

⁴ Selon la CBI, l'observation des baleines est un terme qui inclut tous les cétacés - baleines, dauphins et marsouins - veuillez-vous référer à Parsons, E.C.M. & Fortuna, Caterina Maria & Ritter, Fabian & Rose, N.A. & Simmonds, Mark & Weinrich, Mason & Williams, R. & Panigada, S. (2006). Glossaire des termes relatifs à l'observation des baleines. Journal of Cetacean Research and Management. 8. 249-251

exemple, la Convention de Barcelone, la Commission pour la mer Noire et la Commission Baleinière Internationale).

RECOMMANDATION 14.9 - DÉCHETS MARINS ET POLLUTION CHIMIQUE

Déchets marins

1. Etant donné les niveaux particulièrement élevés de déchets marins dans tous les compartiments écologiques de la zone ACCOBAMS (surface de la mer, colonne d'eau, fond marin et rivages côtiers) et le chevauchement avec la distribution et l'habitat de plusieurs espèces de cétacés montré entre autres par les résultats de l'ASI, et étant donné les effets délétères reconnus de l'ingestion et de l'enchevêtrement des déchets marins (et les effets toxiques) sur le bien-être, la biologie et l'écologie de la faune sauvage, le Comité Scientifique **recommande fortement** que toutes les organisations compétentes en matière de pollution (par ex, UE, Convention de Barcelone, OMI) améliorent et appliquent d'urgence leurs mesures de gestion concernant la pollution liée à la terre et aux navires ; il n'est pas nécessaire d'attendre des informations supplémentaires sur les cétacés avant de prendre des mesures d'atténuation.
2. A cet égard, le Comité scientifique **exhorte** également les Parties à :
 - (a) œuvrer à la conclusion d'un accord global sur les plastiques, ciblant à la fois les sources terrestres et marines de pollution plastique et l'ensemble du cycle de vie des plastiques ; et
 - (b) engager tous les niveaux des parties prenantes, des producteurs aux utilisateurs en passant par les décideurs, à mettre en œuvre des actions qui peuvent contribuer à traiter les déchets plastiques à la source et à empêcher les plastiques de pénétrer dans la Méditerranée, la mer Noire et les zones adjacentes, et à faciliter la collaboration entre la science et la politique pour s'attaquer aux problèmes des déchets marins.
3. Afin d'améliorer notre connaissance des déchets marins et des cétacés, le Comité Scientifique :
 - (a) **encourage** la réalisation d'investigations post-mortem conformément aux lignes directrices relatives aux bonnes pratiques (IJseldijk, Brownlow, et Mazzariol, 2019, voir la Recommandation 14.4 sur les Réseaux d'échouages de cétacés) et **soutient** :
 - les efforts scientifiques collectifs sur le développement de méthodes standardisées pour détecter l'occurrence et les effets des déchets marins (y compris les microplastiques) chez les espèces de cétacés et
 - l'utilisation de formats standardisés pour rapporter les résultats dans toute la zone de l'ACCOBAMS en synergie avec les cadres existants (par exemple, les indicateurs MSFD et IMAP, GESAMP) et les Accords Environnementaux Multilatéraux pertinents (par exemple, la Convention de Barcelone, la CMS, la CBI, etc.) qui demandent un rapport périodique des études post-mortem ;
 - (b) **soutient** l'identification des "hotspot" pour l'accumulation des déchets marins et, grâce à la modélisation de l'exposition à l'ingestion et à l'enchevêtrement de plastique, l'identification de la menace pour les espèces de cétacés présentes dans ces zones afin de concevoir des mesures d'atténuation ciblées ; et
 - (c) **propose** les espèces de cétacés en tant qu'indicateurs des déchets marins dans la zone de l'ACCOBAMS, en concentrant en particulier l'attention sur les espèces plongeant en profondeur pour les macro-déchets (par exemple, le cachalot et la baleine à bec de Cuvier) et les filtreurs pour les microplastiques (rorqual commun).⁵

Pollution chimique

4. Compte tenu de la présence et des concentrations élevées de contaminants hérités et émergents (OC, HAP, PBDE, PFAS, métaux lourds, additifs plastiques, PPCP, etc.) dans la mer Méditerranée et la mer Noire et compte tenu du fait que la contamination chimique est préjudiciable à la santé des cétacés puisqu'elle peut induire des effets négatifs sur les systèmes immunitaire, nerveux et reproducteur des cétacés, le Comité Scientifique **recommande** :

⁵ Veuillez consulter le rapport de l'Atelier de Travail de la CBI sur les Débris Marins.: The Way Forward, 3-5 December 2019, La Garriga, Catalonia, Spain (SC/68B/REP/03)

- (a)** le développement d'un réseau transfrontalier de surveillance pour les cétacés échoués et nageant librement dans la zone de l'ACCOBAMS - ceci pourrait également faciliter le développement d'une base de données commune sur les maladies et les substances chimiques et la coopération entre les banques de tissus existantes afin de partager les tissus et les données et de fournir ces données pour l'évaluation du " Statut de Conservation Favorable " des mammifères marins sous la Directive Habitats de l'UE et la législation nationale/régionale équivalente ;
- (b)** le développement d'un inventaire des institutions ou des laboratoires dans la zone de l'ACCOBAMS qui sont disposés à recevoir et à analyser des échantillons pour les polluants hérités et émergents des institutions qui ne disposent pas des installations et de l'expertise appropriées ;
- (c)** que les mesures existantes pour l'atténuation de la contamination toxicologique dans la zone de l'ACCOBAMS devraient être appliquées, par exemple par le respect total de la Convention de Stockholm par les Etats membres ; et
- (d)** l'attention future devrait se concentrer sur l'évaluation des effets cumulatifs et des facteurs de stress multiples (y compris les produits chimiques, les déchets marins, le changement climatique et les pathogènes émergents) sur les cétacés dans les zones de l'ACCOBAMS, y compris les nouvelles techniques (telles que les techniques - omiques, l'épigénétique et les « lab-on-chip »), en profitant de la prise en compte des recommandations (une fois disponibles) de l'Atelier inter-session de la CBI sur la Pollution 2025 : effets cumulatifs et facteurs de stress multiples (1-4 novembre 2021).

RECOMMANDATION 14.10 - NETCCOBAMS

1. Le Comité Scientifique **recommande** aux Parties la Plateforme en ligne NETCCOBAMS (accobams.sinay.fr) comme une source d'informations précieuses sur les pressions et les menaces et les encourage à soutenir son développement et son amélioration. À cette fin, le Comité Scientifique accepte d'établir un Groupe de Travail d'experts composé de scientifiques, de gestionnaires, de parties prenantes et de Parties, avec les Termes de Référence suivants pour qu'il guide et fournisse une supervision sur :
 - (a) la sélection et l'incorporation de données et d'informations validées appropriées, y compris les conditions de téléchargement et d'utilisation⁶;
 - (b) les outils d'analyse à utiliser pour les différents ensembles de données ;
 - (c) des méthodes de visualisation appropriées (y compris celles qui sont pertinentes pour les CCH) et des conseils correspondants pour les Parties et autres utilisateurs sur l'interprétation des résultats ; et
 - (d) le développement futur de la plateforme en ligne NETCCOBAMS (par exemple, pour prendre en compte d'autres menaces, pour faciliter la saisie et la validation des données) afin de contribuer à la fourniture de conseils en matière de conservation des cétacés et de leurs habitats - une certaine priorité devrait être accordée au développement d'un module d'analyse des données GIS en fournissant des informations dans une zone spécifique sélectionnée en utilisant les résultats des projets ou des plateformes en ligne existants (par exemple, le type de navire, la densité, la vitesse, le temps d'attente, etc.) - Réf. à la Recommandation 14.7 sur les collisions avec les navires.

2. De plus, le Comité Scientifique **recommande** :
 - (a) que les parties prenantes concernées (y compris les Partenaires de l'ACCOBAMS et les organismes industriels) devraient être encouragées par les Parties et le Secrétariat à soumettre des données et des informations pertinentes sur les cétacés et les activités anthropiques à NETCCOBAMS (conformément aux conseils du Groupe de Travail) afin d'améliorer la valeur et l'application de la plateforme en ligne dans la fourniture de conseils de gestion au fil du temps ;
 - (b) le GT NETCCOBAMS devrait assurer la liaison avec le GT conjoint sur le bruit en ce qui concerne (a) la définition d'objectifs quantitatifs potentiels en termes de réduction des risques, (b) l'amélioration de la robustesse des résultats des modèles (incorporation de l'incertitude des modèles, vérification in situ sur des sites sélectionnés), et (c) le développement de nouvelles fonctionnalités, notamment des scénarios simulés de réduction du bruit (et des risques) en réponse à des approches d'atténuation potentielles, afin d'évaluer leur efficacité probable ;
 - (c) que le GT NETCCOBAMS devrait assurer la liaison avec les autres GT lorsque la plateforme mettra en œuvre d'autres fonctionnalités.

Enfin, le Comité Scientifique demande au Secrétariat de diffuser des informations sur la valeur de la plateforme en ligne NETCCOBAMS (y compris sa contribution aux mesures d'atténuation mises en œuvre) auprès des *forums* nationaux et internationaux, des gestionnaires, des parties prenantes (par exemple, les compagnies maritimes, les ports et l'OMI) afin d'accroître la visibilité du travail effectué et d'encourager son utilisation et la soumission de données.

⁶ Par exemple, des cartes d'abondance et/ou d'habitat validées, des rapports des partenaires, de la documentation sur le travail de l'ACCOBAMS et de ses Comités, Parties et Partenaires.

RECOMMANDATION 14.11 - SCIENCE CITOYENNE

La science citoyenne permet à des personnes aux motivations et aux capacités diverses de participer à des initiatives de recherche et de conservation (par exemple, les réseaux d'échouages de cétacés ou l'observation/la collecte de données en mer) lorsque l'effort scientifique est limité en raison d'une faible allocation budgétaire, d'un personnel réduit, de ressources limitées, d'une grande zone à couvrir, etc. Il s'agit également d'un outil valable pour faciliter la sensibilisation du public aux cétacés et à la conservation des habitats.

Le Comité Scientifique de l'ACCOBAMS :

1. **reconnait** que le concept de science citoyenne et les projets spécifiques de science citoyenne peuvent compléter la collecte de données scientifiques sur les observations et les échouages de cétacés ;
2. **souligne** la valeur croissante des technologies numériques existantes et en cours d'amélioration (sites web, applications mobiles et plateformes de médias sociaux). Cela a permis une percée en termes de collecte et de validation des données et le Comité recommande les efforts visant à promouvoir leur utilisation généralisée.
3. **souligne** que la validation des données soumises par des experts est une étape cruciale pour permettre l'intégration de ces données dans les évaluations quantitatives de la distribution et la présence des cétacés ; et
4. **accueille** favorablement et **encourage** les efforts des experts en vue de la normalisation des protocoles et de la méthodologie de collecte de données par le biais de la science citoyenne, avec toutes les précautions appropriées en matière de bien-être animal et de sécurité humaine.